

PROCES-VERBAL
du 27 avril 2010

TABLE DES MATIERES

EPHEMERIDE.....	3
1.01 – CONSEIL MUNICIPAL – Remplacement de Mme Valérie STIEREMANS – Conseillère municipale démissionnaire – au sein de différentes instances municipales	11
PRESENTATION M. LE MAIRE.....	12
Débat	12
<i>Unanimité</i>	12
1.02 – COTISATION DUE PAR LES ARCHITECTES AGREES EN ARCHITECTURE ET DETENTEURS DE RECEPISSE – Remboursement au personnel municipal concerné	13
PRESENTATION M. LE MAIRE.....	13
<i>Unanimité</i>	13
Examen groupé des points 1.03 et 1.04	
1.03 – UNION DES SYNDICATS D’ASSAINISSEMENT DU NORD (USAN) – Désigna- tion d’un représentant du Conseil municipal	13
PRESENTATION M. LE MAIRE.....	14
1.04 – UNION DES SYNDICATS D’ASSAINISSEMENT DU NORD (USAN) - Adhésion de la commune de Salomé pour la compétence « Lutte contre les nuisibles – Avis du Conseil municipal.....	14
PRESENTATION M. LE MAIRE.....	15
<i>Unanimité</i>	15
1.05 – MAILLAGE DE NOS PARCS PUBLICS DU CENTRE-BOURG – Opérations d’aménagement – Fonds Départemental pour l’Aménagement du Nord (FDAN) – Validation des études préalables.....	15
PRESENTATION M. DESMET	16
Débat	17
Pour : « Ensemble pour Roncq » et « Roncq avec vous »	24
Contre : « Action Ronquoise Citoyenne ».....	24
1.06 – PARCELLE AK 171 – N° 1 rue de la Briqueterie – Etat d’abandon manifeste - Autorisation donnée au Maire de lancer la procédure	24
PRESENTATION M. DESMET	25
<i>Unanimité</i>	26

1.07 – ADMISSIONS EN NON VALEUR – Exercice 2009	26
PRESENTATION DE M. BOSSUT	27
Débat	28
<i>Unanimité</i>	28
1.08 – VALORPARC – Echange de terrains avec VILOGIA – Partage des frais de géomètre.....	28
PRESENTATION DE M. DESMET	29
<i>Unanimité</i>	29
1.09 – SERVICE A LA FAMILLE – Refondation des bases de la tarification municipale - Mise en œuvre d’un nouveau dispositif applicable aux Accueils de loisirs (ALSH) et Centres de Vacances	29
PRESENTATION DE M. BUCQUOYE	35
Débat	41
Pour : « Ensemble pour Roncq ».....	49
Contre : « Roncq avec vous » et « Action Ronquoise Citoyenne »	49

M. LE MAIRE –

Mesdames, Messieurs, bonsoir.

Je salue les représentantes de la presse, le public.

Je vous salue, mes chers collègues du Conseil municipal.

Sans plus attendre, nous allons entamer l'ordre du jour de cette séance et, comme il est de tradition, nous allons au préalable parler de l'éphéméride.

Depuis notre dernière séance et la pause des vacances de Pâques, un certain nombre de travaux d'aménagement, de manifestations, d'événements sont venus ponctuer notre environnement roncquois.

🔗 L'aménagement de la Boucle des deux clochers.

C'est un gros projet que l'équipe municipale portait dans son programme, à savoir l'établissement d'une boucle pédestre alliant nature, culture et quelques éléments d'interprétation relatifs à l'histoire de notre Commune ou à quelques grandes activités, notamment écologiques ou agricoles.

Cela nécessitait des travaux d'aménagement qui ont démarré depuis quelques semaines. Ce tracé empruntera quand même 2 km de l'ancienne voie ferrée qui, dans l'attente d'une destination ultérieure, sera investie par les piétons, promeneurs de Roncq et d'ailleurs, puisque nous avons déjà été sollicités de nombreuses fois par des organismes et associations de marcheurs. Ces circuits seront donc très vite investis et permettront de découvrir de nouvelles perspectives de notre bonne Ville.

Ce parcours sera toujours entretenu par un cheptel de la société Ecozoone qui, à travers la tonte écologique de ses animaux, permet le maintien de la biodiversité.

🔗 Du côté du lotissement du Lierre.

Vous le savez, mes chers collègues, nous avons entrepris la rédaction d'une Charte de qualité du cadre de vie du quartier. Un ensemble de démarches sont mises en œuvre :

- la « découverte en marchant » dans le lotissement,
- une réunion de synthèse qui s'est déroulée le 2 avril en présence d'une trentaine d'habitants à l'école Neruda,
- trois ateliers thématiques ont été définis et mis en place durant ces mois d'avril et mai, avec des réflexions tout à fait intéressantes, qui pourront ensuite faire école pour la Ville, plus globalement sur les toitures, pignons, façades, plantations, clôtures et jardins.

Cette enquête se limite au quartier du Lierre mais ses attendus pourront être utilisés dans les projets de ville globalement.

☞ **Le 1^e avril,**

L'école maternelle Kergomard a été le théâtre d'une effervescence juvénile à l'occasion du défi lecture qui concerne les écoles maternelles et primaires publiques de la circonscription. Plus d'une vingtaine de jeux (mots croisés, dominos, puzzles...) ont été fabriqués à l'intention des enfants de moyenne section jusqu'au CE1, sans oublier la CLIS, de manière à ce que la familiarisation avec les mots, et donc avec la lecture, puisse se faire dans de bonnes conditions avec les vecteurs nécessaires.

☞ **Le 1^{er} avril toujours.**

La cuisine d'application du JAB a accueilli les participants de l'atelier de cuisine orientale sous la houlette d'Annick DELHONTE, Directrice du CCAS. Elles étaient une quinzaine de femmes à avoir enfilé un tablier pour préparer des crêpes sucrées et salées ou encore farcies. De quoi prolonger le partage tout à fait fraternel qui a été initié lors de la Semaine Internationale de la Solidarité. D'autres ateliers sont prévus avec Thierry DUSSAUSOY dans le cadre de Récré'Anime en mai et juin, qui s'adresseront cette fois à un public d'enfants.

☞ **Centres de vacances de Pâques**

Les centres de vacances de Pâques ont été l'occasion de découvrir les nouvelles orientations développées par notre partenaire, la FLASEN, sur la base du cahier des charges que nous avons établi, dans cette dynamique de la politique jeunesse qui va être mise en place dès cet été :

- Un atelier d'éveil autour de la langue anglaise pour les Bout 'choux et Filous. Vous savez que les axes principaux définis pour le projet municipal sont le beau, le bon, l'ouverture au monde et la nécessaire préservation des équilibres de la planète. Déjà a été mis en place un atelier de lecture en langue anglaise.
- L'envie de faire passer le goût de la lecture à travers les contes.
- L'atelier du marmiton pour les juniors, pour les ouvrir à de nouvelles saveurs ; 40 enfants ont ainsi pétri la pâte afin de réaliser le pain d'autrefois, de la fougasse, du pain aux pommes et à la cannelle, tout cela met l'eau à la bouche...
- L'ouverture pour les ados à l'Eurométropole par des échanges avec la ville de Tournai en Belgique. Ces échanges sont bilatéraux : on va en Belgique et on reçoit des Belges chez nous.

- A noter également la belle fête de clôture qui a réuni 140 enfants salle Catry pour assister à « la folie verte », un spectacle de Benoît, ancien instituteur devenu chanteur.

Durant ces vacances de Pâques, une quinzaine d'ados ont fabriqué des steel-pans au JAB, réalisés avec des fûts de récupération en métal recyclé, nettoyé et repeint. On a pu en voir une démonstration surprenante lors de la Fête du développement durable.

Emboutissage à l'aide d'une masse, marquage et séparation des notes, autant d'étapes assurées par ces jeunes Roncquois passionnés par ce travail créatif. L'instrument de percussion sur lequel on joue nécessite deux baguettes et tout cela est ensuite accordé.

Né dans les années 30 dans les Caraïbes, le steel-pan s'inscrit parfaitement dans notre démarche de développement durable.

👉 **Vendredi 2 avril.**

80 enfants de CP/CE1 de l'école Pergaud ont semé sur une parcelle de 300 m², qui appartient à l'apiculteur roncquois Yvan HENNION, pas moins de 10 kg de fleurs champêtres : trèfle de Perse, phacélie, trèfle violet, mélilotus, coquelicots, seront butinés par les abeilles. Les enfants reviendront sur place courant mai pour observer le fleurissement ainsi que l'équilibre entre la faune et la flore au pied du Mont d'Halluin. C'est une très belle perspective.

• **Aménagements divers.**

Le Clubhouse du Tennis Club de Roncq a fait l'objet d'une magnifique cure de jouvence, devenu High-tech : murs, plafond, électricité, isolation, tout a été remis en état par les services techniques de la ville avec la participation du Club.

Au même moment, un local constitué de deux containers en acier (c'est aussi du développement durable) a été mis en place pour l'accueil des assistantes maternelles de la crèche familiale rue Destombes, dans le prolongement de la maisonnette.

Au Blanc-Four, sur l'ex-site Scalabre, l'aménagement d'un parking très attendu de 72 places parvient à son terme. En principe, il sera mis à disposition du public le 9 mai, lors du grand marché aux puces.

Du côté du cimetière du Centre-Bourg, l'entreprise Sodam a procédé au remplacement d'une clôture pleine sur environ 80 m, en limite de séparation entre le cimetière et les riverains

mitoyens. Il s'agit là d'un progrès utile pour les riverains et notre espace de cimetière, comme vous pouvez le voir sur la projection.

C'est aussi la phase 3 de la requalification de l'école Jaurès qui sera terminée pour la prochaine rentrée scolaire, avec la rénovation des salles de restauration pour les maternelles et les primaires, le réaménagement du satellite de réception des repas qui s'inscrira dans le respect de la marche en avant (procédure nécessaire pour notre agrément), l'implantation de douches et sanitaires pour le personnel, la remise aux normes de l'installation électrique.

Toiture, peintures, coursive et finitions sont également au programme ainsi que l'accessibilité aux personnes en situation de handicap.

Depuis la fin des vacances de Pâques, la restauration scolaire a été provisoirement transférée dans les deux classes remises en état après l'incendie de leur toiture en juillet 2009.

A l'école Picasso-Brel, l'ancien transfo EDF, qui était disgracieux, a été rasé de manière à créer une très belle perspective sur l'école qui a été entièrement restaurée.

On est désormais dans l'attente de l'étude de LMCU sur l'organisation du stationnement et d'un dépose-minute.

Un groupe de « petits bonshommes » a été posé ; c'est une création originale de Yann PARMENTIER pour l'école. Yann est un ancien élève de l'établissement et du collège public de Roncq, qui adulte est devenu un jeune créateur plein de talents.

☞ **Du 10 au 17 avril.**

41 enfants issus de trois clubs sportifs roncuois (tennis, tennis de table, football) avec 10 encadrants et un coordinateur de stage se sont rendus à Hauteville dans l'Ain pour un programme de remise en forme, encore qualifié d'oxygénation. C'est de l'équitation, de l'escalade, du canyoning, de la course d'orientation, de la randonnée. C'est très sympathique.

☞ **Les 19 et 23 avril.**

42 enfants de CM2 de l'école Saint-François et 42 enfants de CM1 et CM2 de l'école Jaurès sont partis en classes de découverte, les uns en bus, les autres en TGV, à Bouvante-le-Haut dans le Vercors pour Saint-François et à la Grande Motte pour Jaurès.

Sur place, ils ont fait de nombreuses activités et nous ont d'ailleurs envoyé plein de cartes et de bisous –c'est fort sympathique– avec visite de grotte, goûter à la ferme, intervention sur l'alimentation et la santé pour les enfants lors de leur séjour dans le Vercors, promenade guidée

en mer, visite de la citadelle d'Aigues Mortes, du zoo et de la serre tropicale de Montpellier pour les enfants séjournant dans la région de la Grande Motte.

Il semblait important de vous donner quelques nouvelles de ces classes vertes que nous finançons et que nous avons « bénies » de manière républicaine avant leur départ.

☞ **Les 17 et 18 avril.**

De nombreux visiteurs sont allés à la rencontre des 34 stands de commerçants et d'artisans roncquois, salle Destombes – belle réussite.

Ce salon, dont nous avons parlé lors de notre dernier Conseil, a constitué la vitrine de la passion commerciale des Roncquois avec des animations : défilés de mode, roller, footsal, concours de dessin par 200 écoliers, prestations musicales, sans oublier la prestation de nouveaux commerçants venus se faire connaître.

On est vraiment dans le dynamisme économique de la Ville qui crée, qui innove, qui invente, qui améliore la qualité de ses rapports à l'utilisateur et on ne peut que s'enthousiasmer de ce qui se passera pour le Blanc-Four puisque l'on voit déjà commencer à se positionner les futurs éléments commerciaux de notre nouveau Blanc-Four.

☞ **Dimanche 18 avril.**

J'ai eu l'occasion d'accompagner Monseigneur COLICHE, Evêque auxiliaire de Lille, dans l'inauguration d'un élément de création réalisé par André LEMAHIEU, que nous connaissons bien, ainsi que du vitrail « Saint-Roch et son kien » ... en langue vermiculaire, qui a été créé par Pascal OLEKSIK.

Ce moment républicain, de partage avec la communauté chrétienne, chacun à sa place, nous a permis de prendre la mesure des travaux très importants qui ont été réalisés sur Saint-Roch qui fera également partie de la Boucle des deux clochers puisque nous allons valoriser ce patrimoine restauré, tant Saint-Piat que Saint-Roch, nos deux emblèmes qui, tant pour les chrétiens que les non chrétiens, sont des repères dans la ville. Très vite nous permettrons aux Roncquois, au travers des panneaux de réinterprétation, de prendre la mesure de ce patrimoine.

☞ **Jeudi 22 avril.**

M. BEAUVENTRE a remis, dans la joie, un beau chèque aux Clowns de l'espoir, suite à la soirée clowns que nous avons organisée dont les droits d'entrée sont reversés intégralement à l'association des Clowns de l'espoir qui, je le rappelle, a été créée en 1966 et qui apporte plein

de choses, notamment du rêve, aux enfants hospitalisés à Jeanne de Flandre à Lille, mais également à Valenciennes, Maubeuge et Lens.

Un bel événement que vous avez vécu avec les élus et les représentants du CCAS.

☞ **Jeudi 22 avril encore.**

Beaucoup d'émotion salle Catry où j'ai eu l'honneur de remettre la médaille d'argent de la Jeunesse et des Sports à Jacques LEMPEREUR, ancien Président du Club de tennis, qui a été récompensé pour toutes les valeurs qu'il a portées.

Ce fut un beau moment que nous avons vécu tous ensemble.

☞ **Vernissage « Récup'Arts »**

Un gros mot finalement pour un sujet tout simple : comment, à travers l'art, peut-on détourner des objets qui ne servent plus, les récupérer et en faire des objets d'art ?

Tout le travail qu'ont fait les enseignants et Judith DEBRUYNE, notre artiste intervenante, a permis de montrer, encore une fois, si tant est qu'il fallait le faire, toute la créativité de nos enfants, toujours surprenante et que nous avons pu découvrir ensemble, notamment ces fameuses chaussures transformées en papillon. C'est aussi créatif que ce que l'on peut voir parfois dans le cadre de Lille 3000.

Lorsque l'on organise des « puces » ; c'est bientôt le temps... c'est aussi de la récupération. On est dans le développement durable.

Comment faire qu'un objet ait une seconde vie, après celle qu'il a eue avec son premier propriétaire ?

Voilà une démarche tout à fait citoyenne et tout à fait civique.

Je veux encore signaler l'intervention d'une classe de maternelle qui a chanté en anglais sous la direction de Valérie DIZY et de Sophie VANHUYSBERGUE. C'était très sympathique et voilà un melting-pot de toutes ces valeurs que nous essayons de développer.

Je me tourne vers Mme MARIAGE pour signaler encore que nous allons vers la labellisation « d'éco-école ». Nous le saurons en juin sans doute, au retour de M. le Recteur.

Comme pour les arts visuels sur 3 ans, nous nous engageons sur 5 ans (véritable quinquennat) sur l'éco-école.

Le prochain rendez-vous pour nos enfants aura pour thème Miro-Rimbaud ; nous aurons l'occasion d'en reparler.

Durant tout l'été, la mairie annexe accueillera une rétrospective des travaux qu'auront réalisés nos enfants pendant deux ans et il y a vraiment beaucoup de choses. Ils sont bluffants même si le terme n'est pas tout à fait français.

☞ **Samedi 24 avril.**

C'est sous un soleil de plomb que s'est déroulée la seconde fête du développement durable au Bois-Leurent samedi dernier. Le public a pu être sensibilisé à la récupération des déchets, au tri, au compostage, à travers divers ateliers dont un peu de théâtre, de musique, de gourmandise... ces fameux puddings, n'est-ce pas, Madame LAFRENOY, étaient très sympathiques, tant aux fruits rouges qu'aux noix. On a pu aussi manger des tartines à la confiture, retrouver les vraies valeurs, le vrai goût du bon pain.

On a pu aussi entendre « du rifici dans le potager » ou les facéties d'une troupe venue d'Asnières.

Enfin, avec beaucoup de bonheur, nous avons retrouvé nos jardiniers roncquois qui ont pu donner quelques astuces aux petits jardiniers en herbes.

☞ **25 avril.**

Dimanche matin, nous avons rendu hommage aux déportés dans le cadre de la Journée nationale de la Déportation ; cela s'est passé au Centre-Bourg.

Je clôture par les 6^e Lectures et musiques gourmandes, dimanche soir. Un moment fort agréable au cours duquel nous avons pu entendre Jean-Marie LEBLANC qui a lu quelques textes assez sympathiques sur la grande épopée du Tour de France.

Nous avons pu également entendre une mini-conférence par cet ancien directeur du Tour de France, pas du tout ennuyeuse mais au contraire pleine d'anecdotes sur le lien entre les médias (en 1903 c'était uniquement les supports écrits) au multimédia des années 90.

On a pu voir l'évolution du Tour de France à travers le prisme des médias, ce qui a été tout à fait intéressant. Jean-Marie LEBLANC est un homme généreux que nous avons entendu jouer de la clarinette ; nous avons ainsi pu découvrir son talent de jazzman accompli.

Nous avons ainsi terminé d'effeuiller notre éphéméride et avant d'entamer notre ordre du jour, il nous faut procéder à l'appel.

Monsieur LAMBLIN, je vous en prie.

M. LAMBLIN –

Merci, Monsieur le Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE LE 27 AVRIL 2010 : **33**

PRESENTS :

Vincent LEDOUX - Rodrigue DESMET - Isabelle MARIAGE - Jeannique VANDEWIELE - Chantal VANOVERMEIR - Antonio DA SILVA - Jean-Louis BEAUVENTRE - Annick CASTELEIN - Réjane CASTEL - Patrick BOSSUT - Rose-Marie BUCHET - Thierry BUCQUOYE - Chantal NYS - Sophie LAFRENOY - Claudine ZAHM - Jean-Jacques FERON - Geneviève LEROUGE - Dany DELBECQUE - Claudie RIUS - Sylvain LAMBLIN - Nathalie CARDON - Hervé DELVAS - Pierre GUILLEMAUD - Thibault TELLIER - Cathleen COPPIN-QUIVRON - Eric ZAJDA - Peggy LAMBLIN - Guy PLOUVIER

PROCURATION :

André VARLET, procuration Chantal VANOVERMEIR
Catherine SUBTS, procuration Jean-Louis BEAUVENTRE
Michel PETILLON, procuration Rodrigue DESMET
Bruno ACKOU, procuration Hervé DELVAS
Laurent WINDELS, procuration Rose-Marie BUCHET

M. LE MAIRE -

En ouverture de notre Conseil, nous prenons la question écrite de Peggy LAMBLIN, Conseillère municipale, et je l'invite à la lire.

Mme LAMBLIN –

Merci, Monsieur le Maire.

Nous souhaiterions savoir si la municipalité met en place un service d'accueil pour les enfants dont les parents ne font pas le pont et travaillent le vendredi de l'Ascension. Merci.

M. LE MAIRE –

En réponse à cette demande, Madame LAMBLIN, je vais relire le courrier qui vous a été transmis par M. André VARLET s'agissant d'une décision qui a été prise, sans aucun lien avec la mairie, à la fois par les enseignants et Mme l'Inspectrice qui a donné son « feu vert » : le souhait de M. VARLET étant que l'ensemble des cours soit reporté le même jour pour le public, pour le fonctionnement des garderies et du restaurant scolaire, à savoir le mercredi 12 pour rattraper le jour perdu. Et, pour information, les collèges sont également fermés.

Les enseignants, essentiellement des écoles maternelles, constatent les années précédentes un taux d'absentéisme important le vendredi de l'Ascension.

C'est l'occasion pour les personnels de mairie, travaillant dans les écoles, de pouvoir bénéficier eux aussi d'un pont (il faut bien penser à eux) étant sollicités tout au long de l'année soit par l'école, soit par les accueils de loisirs.

Voilà la réponse qui vous a été donnée par M. VARLET et que je rends publique ce soir.

1.01 - CONSEIL MUNICIPAL - Remplacement de Mme Valérie STIEREMANS - Conseillère municipale démissionnaire - au sein de différentes instances municipales

Lors de notre dernier conseil municipal en date du 30 mars 2010, nous avons pris acte de la démission de notre collègue Madame Valérie STIEREMANS et de l'installation de Monsieur Pierre GUILLEMAUD en remplacement.

L'intéressée démissionnaire ayant été désignée en tant que Conseillère Municipale au sein de :

- Conseil d'école pour Pergaud, Kergomard, Triolet et Neruda ;
- Caisse des Ecoles ;
- Commission de Révision - Tarification Municipale - en tant que suppléante

Le groupe « Ensemble pour Roncq » représenté par Madame Rose-Marie BUCHET – Conseillère Municipale fait acte de candidature pour la Caisse des écoles ainsi que pour la commission de révision – Tarification municipale.

Le groupe « Roncq avec Vous » représenté par Monsieur Eric ZAJDA – Conseiller Municipal fait acte de candidature pour le Conseil d'école

En application du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) et notamment son article L 2121-21, nous vous proposons d'entreprendre ces opérations de désignation.

Ces dernières, réalisées à main levée après accord unanime des conseillers municipaux, donnent les résultats repris dans les tableaux ci-dessous :

CONSEIL D'ECOLE	
Représentant du Maire	Représentant du conseil municipal
André VARLET : écoles Jaurès-Vallès, Marie-Curie, Pergaud, Kergomard, Triolet, Neruda	Geneviève LEROUGE : écoles Jaurès-Vallès, Marie-Curie
	Eric ZAJDA : écoles Pergaud, Kergomard, Triolet, Neruda

CAISSE DES ECOLES
Vincent LEDOUX – MAIRE - PRESIDENT
André VARLET
Patrick BOSSUT
Geneviève LEROUGE
Rose-Marie BUCHET
Peggy LAMBLIN

COMMISSION DE REVISION – TARIFICATION MUNICIPALE	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
T. BUCQUOYE	R. CASTEL
A.VARLET	C. NYS
P.BOSSUT	A.DA SILVA
JJ FERON	R.M BUCHET
JL BEAUVENTRE	C. RIUS
E. ZAJDA	C. COPPIN-QUIVRON

La commission municipale plénière a examiné cette question lors de sa séance en date du 20 avril 2010.

M. LE MAIRE –

Nous avons à procéder au remplacement de Mme STIEREMANS. Pour mémoire, M. GUILLEMAUD a déjà été installé dans ses nouvelles fonctions lors de notre précédent Conseil.

Madame STIEREMANS avait été désignée en tant que Conseillère municipale au sein des instances ci-après :

- Conseil d'école Pergaud, Kergomard, Triolet et Neruda
- Caisse des écoles
- Commission de révision de la tarification municipale, en tant que suppléante

Et il y a lieu d'entreprendre les opérations pour son remplacement.

Procédons-nous à un vote à main levée, comme nous en avons décidé en Commission, pour éviter de s'embarasser d'une procédure qui risque d'être longue ?

Nous nous faisons tous confiance entre nous et la procédure est ainsi actée ; je vous en remercie.

Madame BUCHET a fait acte de candidature pour ces trois représentations.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

M. ZAJDA –

Merci, Monsieur le Maire.

Je fais effectivement acte de candidature, uniquement sur le conseil d'école dans la mesure où nous avons déjà des membres sur deux instances.

M. LE MAIRE –

C'est noté mais comment procéder ?

Peut-on proposer que Mme BUCHET représente la Ville à la Caisse des écoles et en Commission de révision ; M. ZAJDA représentant la Ville au conseil d'école ?

Si cette proposition convient à tous, je la porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, félicitations aux deux candidats, en leur souhaitant de faire du bon travail au service de nos écoles.

1.02 - COTISATION DUE PAR LES ARCHITECTES AGREES EN ARCHITECTURE ET DETENEURS DE RECEPISSE - Remboursement au personnel municipal concerné

Monsieur le Maire expose que les architectes, agréés en architecture et détenteurs de récépissés inscrits au Tableau de l'Ordre ou à son annexe sont tenus de verser une cotisation obligatoire en vue de couvrir les dépenses du Conseil National et des Conseils Régionaux de l'Ordre.

A cet égard les fonctionnaires qui sont titulaires du diplôme d'Etat d'Architecte et qui n'exercent pas de mission de maîtrise d'œuvre sont redevables pour l'utilisation de leur signature d'une cotisation annuelle obligatoire (260 € en 2010).

Eu égard aux services rendus par cette qualification, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre en charge cette cotisation annuelle dans sa totalité dans la mesure où les conditions d'exercice sont remplies et après présentation par l'intéressé d'un justificatif de paiement (remboursement) et ce, dès la cotisation 2010.

La présente décision ayant un caractère permanent, notre assemblée n'aura pas à intervenir dans l'hypothèse d'une modification du montant de la cotisation annuelle.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget de la commune.

La commission municipale plénière a examiné cette question lors de sa séance en date du 20 avril 2010.

M. LE MAIRE –

Il s'agit d'une délibération purement formelle. Comme nous en avons déjà débattu, je ne pense pas utile d'en discuter à nouveau.

Sans demande d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.03 - UNION DES SYNDICATS D'ASSAINISSEMENT DU NORD (USAN) - Désignation d'un représentant du Conseil municipal

Par délibération n° 19/05/2009/19 en date du 19 mai 2009, notre assemblée a demandé l'adhésion de notre commune à l'Union des Syndicats d'Assainissement du Nord (U.S.A.N) - Syndicat Mixte à la carte - dont le siège est à Radinghem-en-Weppes, pour la compétence « Lutte contre le rat musqué ou contre tout autre organisme vivant nuisible à l'équilibre environnemental en milieu rural ».

Par arrêté en date du 29 décembre 2009, Monsieur le Préfet de la région Nord/Pas-de-Calais - Préfet du Nord - a pris la décision correspondante par voie d'arrêté relative à ce transfert de compétence à l'U.S.A.N.

Conformément à l'article 5 des statuts de ce syndicat, il nous appartient de procéder à la désignation d'un représentant issu de notre assemblée, de sorte que notre commune soit représentée au sein du comité syndical.

Conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T) - dernier paragraphe - « Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations... ».

Cette dernière, réalisée à main levée après accord unanime des conseillers municipaux, donne le résultat suivant :

Monsieur Michel PETILLON - Adjoint chargé à l'Aménagement de la Cité et Déplacements est élu à siéger au sein du comité syndical de l'USAN.

Il vous est proposé de faire application des présentes dispositions.

***La commission plénière a examiné cette question
lors de sa séance en date du 20 avril 2010.***

M. LE MAIRE –

Ces deux délibérations ne doivent pas poser de problèmes particuliers. Il nous appartient de procéder à la désignation de notre représentant au sein de cette instance.

Nous avons reçu la candidature de Michel PETILLON et il ne semble pas y en avoir d'autre... S'occuper des problèmes de rats est en effet moins tentant et prend quand même pas mal de temps.

Comme le vote doit se faire de manière groupé avec la délibération suivante, nous passons immédiatement à son examen.

1.04 - UNION DES SYNDICATS D'ASSAINISSEMENT DU NORD (USAN) - Adhésion de la commune de Salomé pour la compétence « Lutte contre les nuisibles » - Avis du Conseil municipal

Lors de son comité syndical en date du 26 janvier 2010, l'Union des Syndicats d'Assainissement du Nord (USAN), a examiné favorablement la demande d'adhésion de la Commune de SALOMÉ.

Nous avons eu connaissance de ces décisions concordantes, par envoi de l'USAN réceptionné le 17 février 2010, nous invitant à faire connaître notre avis sur ce mouvement intercommunal et ce, en application de l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Nous vous invitons donc, dès lors que rien ne s'y oppose, à vous prononcer favorablement sur cette adhésion de la Commune de SALOMÉ à l'USAN.

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de la séance du 20 avril 2010.

M. LE MAIRE –

Nous avons donc à nous exprimer sur la demande de la ville de Salomé qui souhaite rejoindre l'USAN ; j'imagine que vous n'avez pas d'objection particulière.

Je sou mets donc aux voix la désignation de M. PETILLON ainsi que l'adhésion de la commune de Salomé. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

<p>1.05 - MAILLAGE DE NOS PARCS PUBLICS DU CENTRE-BOURG - Opérations d'aménagement - Fonds Départemental pour l'Aménagement du Nord (FDAN) - Validation des études préalables</p>
--

Par délibération n° 04/07/2006/44 en date du 4 Juillet 2006, notre assemblée délibérante a adopté le principe de mise en œuvre d'études de valorisation des potentialités de nos parcs publics du Centre- Bourg et ce, dans le cadre d'un partenariat noué avec le Conseil Général du Nord et le Fonds Départemental pour l'Aménagement du Nord (F.D.A.N).

Les études correspondantes ont été confiées aux cabinets PERGAME (Lille) et GREET Ingénierie (Audinghen) et se sont déroulées en trois phases, tandis que les relevés topographiques ont été réalisés par le cabinet Jacques LEFEBVRE (Tourcoing). Les honoraires des cabinets PERGAME/GREET Ingénierie et Jacques LEFEBVRE se sont élevés respectivement à 26.700 € HT et 3.340 € HT, le Conseil Général du Nord ayant subventionné ceux-ci à hauteur de 80 % de ces montants HT (24.032 €) au titre des études préalables obligatoires.

Ces dernières concernent trois lieux complémentaires que sont le parc « Vansteenkiste », les abords de la piscine municipale, le parc de l'hôtel de ville ainsi que le plan de gestion différencié, selon détail ci-après :

- *du parc Vansteenkiste, avec ses sous-espaces :*
 - *placette d'entrée,*
 - *parvis et terrasse du centre culturel,*
 - *grande pelouse,*
 - *grand bassin,*
 - *bord de l'eau,*
 - *sous-bois,*
 - *chemins*

- *de la piscine, avec ses sous-espaces :*
 - *placette du Billemont,*
 - *chemin du parcours de l'eau,*
 - *jardin d'eau,*
 - *pré de la piscine*

- *du parc de l'hôtel de ville, avec ses sous-espaces :*
 - *entrée du parc,*
 - *parvis de l'hôtel de ville,*
 - *jardin d'eau,*
 - *grande pelouse,*
 - *petit bassin,*
 - *zone humide,*
 - *prairie et verger*

- *du parc de stationnement*

Les différents scénarii et options avancés par les cabinets d'études se traduisent par une estimation globale de 2.327.470 € HT, les travaux correspondants étant susceptibles d'être étalés sur une dizaine d'année.

S'agissant de propositions de valorisation optimale tenant compte d'une gestion différenciée des espaces selon leur milieu (bois, prairie, aquatique, abords et cheminements...), il nous appartient d'en valider les principes directeurs de sorte que le Conseil Général du Nord continue de nous accompagner dans les phases opérationnelles de valorisation de ces sites.

Dès l'instant où vous validez les intentions paysagères et environnementales jointes en annexe, celles-ci pourront donner lieu à des subventionnements du Conseil Général du Nord, toujours au titre du FDAN mais cette fois sur le volet opérationnel, à raison de 35 % du montant HT des travaux entrepris et dans la limite de 600.000 € HT de dépenses subventionnables appréciées sur trois années « glissantes ».

Ces orientations générales de valorisation de nos parcs du Centre-Bourg trouveront une traduction partielle mais pluriannuelle dans le cadre de notre programme « l'eau et l'arbre dans la ville », inauguré dès 2010 par l'aménagement des berges de l'étang « Vansteenskiste ».

Nous vous demandons d'émettre un avis favorable sur les présentes dispositions.

***La commission municipale plénière a examiné cette question
lors de sa séance en date du 20 avril 2010.***

M. LE MAIRE –

Je passe la parole à Monsieur DESMET pour nous présenter ce maillage.

M. DESMET –

Merci, Monsieur le Maire.

Je vous propose un petit retour en arrière en nous reportant à la séance du 4 juillet 2006 où notre assemblée délibérante a adopté le principe de mise en œuvre d'études de valorisation des potentialités de nos parcs qui portaient sur le parc Vansteenkiste, la piscine, le parc de l'Hôtel de ville jusqu'au parc des Ecuries.

Ces études ont été menées par les cabinets Pergame, Greet Ingénierie et Jacques Lefebvre pour un montant de 26.700 € et 3.340 € HT ; le Conseil général les a subventionnées à hauteur de 80 % soit 24.032 €.

Il nous appartient aujourd'hui d'en valider le principe directeur de sorte que le Conseil général continue de nous accompagner dans les phases opérationnelles de valorisation de ces sites.

Je tiens à rappeler que le coût global de cette étude était estimé à 2.327.470 € ; la validation, qui vous est demandée aujourd'hui, a pour objet de poursuivre avec le Conseil général au titre du FDAN mais, cette fois, dans le volet opérationnel afin de faire appel à son subventionnement à hauteur de 35 % des travaux entrepris, dans la limite de 600.000 € des dépenses subventionnables appréciées sur 3 années glissantes.

Je vous demande donc de bien vouloir accepter la validation des études préalables de valorisation des sites et parcs publics.

M. LE MAIRE –

Je tiens à saluer l'effort du Conseil général du Nord qui nous accompagne dans cette opération. Nous avons reçu, ici même, mon collègue, Patrick KANNER qui a pu prendre la mesure de la ville de Roncq ; il est toujours sympathique d'être sur le terrain avec des élus du Conseil général. On a travaillé avec les techniciens et cela s'est traduit finalement par ce soutien que nous apporte sans faille le Conseil général ; on poursuit la grande étude du FDAN.

Qui dit études, Monsieur PLOUVIER, c'est le débat que nous avons eu, ne veut pas forcément dire réalisation.

Les études sont menées d'abord pour camper un décor, parfois même pousser très loin un certain nombre de réflexions mais, dans le même temps, on fait son miel de ce que l'on a comme base de travail. C'est d'ailleurs ce que font très bien Philippe CROP et Jean WAUQUIER, qui mettent ce programme en place avec leurs équipes de manière à ce que les parcs soient valorisés.

Il faut le dire et s'en rendre compte : Roncq a un capital vert en plein centre d'une qualité exceptionnelle. Mais ces parcs ont subi des affronts considérables pendant les périodes de guerre, notamment en 14-18 et je pense particulièrement au parc public Vansteenkiste où pratiquement tout a été enlevé... pour contribuer à l'effort de guerre, il fallait du bois et il a été pris sur les grands espaces arborés. S'il a été replanté, les essences qui sont restées sont du

19^{ème} et il nous faut quand même penser à ces parcs du 21^{ème} siècle pour les perpétuer et les faire rentrer dans la modernité pour nos enfants et petits-enfants.

Je peux vous assurer que les visiteurs extérieurs qui découvrent Roncq, sont toujours ébahis par notre qualité de vie grâce à la présence de l'arbre en pleine ville. Nous allons en ajouter au Blanc-Four, quartier quant à lui plus minéral que végétal.

Merci, Monsieur DESMET, pour vos efforts vis-à-vis du FDAN.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur PLOUVIER.

M. PLOUVIER –

Merci, Monsieur le Maire.

Vous le savez, depuis le début de ce mandat, « Action Ronquoise Citoyenne » n'est pas partisane de ce parc du 21^{ème} siècle car la facture en est quand même assez élevée. Vous dites qu'une étude ne vaut pas forcément réalisation... bien entendu. Mais il s'agit ce soir de valider cette étude qui envisage une dépense échelonnée sur 10 ans.

En réunion plénière, j'ai posé la question à M. le Premier Adjoint pour faire remarquer que peut-être, insensiblement, on réaliserait ce parc par petits morceaux. C'est la technique du saucissonnage, même si le terme n'est pas très beau. Or, nos parcs sont en bon état, ils sont fréquentés.

On parle de refaire des cheminements ; l'étude fait mention d'un petit pont, d'une placette, d'un éventuel « chemin de l'eau » jusqu'à la frange du Boulevard d'Halluin...

Pour ce qui nous concerne, nous ne voulons pas nous laisser emporter dans la validation de cette étude. Même si cela ne nous coûtait qu'un peu d'argent, je ne tiens pas à nous « embringuer » dans tout cela parce que ce serait peut-être cautionner ce parc.

Sans doute des travaux doivent être faits comme le renforcement des berges du Centre culturel et sur lesquels nous sommes d'accord, toutefois je ne validerai absolument pas le principe de ce parc du 21^{ème} siècle. En préambule, j'avais d'ailleurs demandé que ce projet de parc soit reporté au 22^{ème} siècle et repris par nos successeurs éventuels. Donc pas question de valider cette étude parce qu'elle nous conduirait inmanquablement, nous semble-t-il, à la concrétisation de cette facture de 2.327.470 €.

J'ai fait un calcul rapide sur les subventionnements possibles du Conseil général du Nord : en appliquant 35 % sur une dépense subventionnable plafonnée à 600.000 €, soit à peu près 200.000 €, la facture finale sera donc de 2 M€.

Or je pense qu'il y a des investissements en équipements beaucoup plus importants à faire que de réaliser ce parc du 21^{ème} siècle.

Vous me direz que c'est une marotte mais, personnellement, j'estime que si l'on peut dépenser 2 M€ sur 10 ans, on pourrait sans doute rajouter 1 ou 2 M€ supplémentaires dans les années qui viennent pour réaliser la véritable salle de spectacles qui manque cruellement à Roncq, Monsieur le Maire.

De très beaux spectacles sont donnés dans la Ville, abordables du point de vue prix. Malheureusement, on ne peut en tirer la quintessence totale parce que l'acoustique est très mauvaise.

Monsieur le Maire, il faut absolument envisager cette salle de spectacles qui, de toutes façons, se fera... par vous-même si vous vous succédez, ou par d'autres. Ni vous, ni moi, ne le savons ; ce sont les Ronquois qui décideront. En tout état de cause, un équipement très important manque à Roncq : cette salle de spectacles.

Nous allons donc voter contre ce parc du 21^{ème} siècle.

M. LE MAIRE –

Ne faisons toutefois pas d'amalgame.

Monsieur TELLIER, vous avez la parole.

M. TELLIER –

Merci, Monsieur le Maire.

Le groupe « Roncq avec vous » votera cette délibération pour plusieurs raisons :

1. Je tiens à saluer, comme vous l'avez fait précédemment, l'action du Conseil général du Nord qui, comme tous les conseils généraux de France, est dans une situation financière extrêmement préoccupante pour les raisons que chacun connaît ici.

Heureusement (mais pour combien de temps, on ne le sait pas) que le Conseil général continue à assurer ses missions de service public. Je tenais quand même à le souligner parce que, dans un contexte très complexe, on voit au niveau local ce que veut dire l'implication de nos Conseils généraux.

Dans le cadre d'une réforme territoriale, il est toujours intéressant de voir là où intervient le Conseil général.

2. Personnellement, je ne sais pas trop bien ce qu'est un parc du 21^{ème} siècle.

J'avoue que c'est un concept que je ne connais pas bien mais je me dis, tout simplement, que nous avons la chance, l'opportunité d'avoir des « poumons verts » dans la Ville car il ne s'agit pas uniquement de petits espaces mais véritablement de superficies assez ambitieuses. Et ces espaces, eh bien cela s'entretient, cela se transforme parce la nature exige qu'on l'accompagne dans son développement.

Il faut donc que nous réfléchissions à de nouveaux aménagements sur les trois pôles que vous proposez.

3. C'est là où nous souhaitons avoir votre avis : quelles seraient les éventuelles contraintes d'aménagement pour les années à venir ?

Il y a l'entretien végétal, c'est un point.

En même temps, on sait très bien que ces parcs peuvent recéler d'autres opportunités. Je n'opposerai donc pas la salle de spectacles aux espaces verts car cela ne me paraît pas opposable. Pour autant, il est vrai que les espaces verts (on l'a vérifié ici même l'été dernier) peuvent aussi offrir des perspectives de spectacles en plein air. L'un des avantages du réchauffement climatique, c'est de pouvoir organiser des soirées à ciel ouvert et nous avons pu constater qu'elles rencontrent un franc succès.

A ce jour, avez-vous déjà quelques perspectives d'aménagement, encore une fois, autres qu'au niveau de la végétation ?

Par exemple, dans la délibération qui nous est proposée : outre les abords de la piscine municipale, incluez-vous la question du stationnement que nous avons déjà soulevée ici ?

J'en profite pour dire que la situation ne s'arrange pas, voire qu'elle se détériore encore.

Des objectifs sont-ils fixés ?

Sur la Bibliothèque, cette question me préoccupe quelque peu : y aurait-il aujourd'hui une sorte de redéfinition, par exemple, plus générale de ce parc ?

On voit bien que l'on tâtonne un peu sur les équipements périphériques au parc. On parle, bien sûr, de la Bibliothèque mais il y a aussi des micro-équipements, une partie de l'école de

musique qui s'est décentrée... Bref, une réflexion plus large a-t-elle cours aujourd'hui, parmi ces études ?

M. LE MAIRE –

Pour vous répondre, je vais aborder plusieurs points.

C'est une page tellement importante à écrire et vous l'avez souligné, Monsieur TELLIER, qu'il nous faut absolument mettre en place un Comité de pilotage auquel nous vous associerons et Rodrigue DESMET le fera, parce qu'il faut l'écrire dans plusieurs perspectives :

☞ La première étant évidemment la perspective naturelle.

Les espaces naturels ont besoin d'être entretenus et qu'on les fasse entrer dans une modernité ; nos anciens y ont d'ailleurs pensé. Je signale que le parc Paul-Vansteenkiste était le site du château historique des seigneurs de Roncq. Les seigneurs et les industriels roubaisiens, tourquennois et la municipalité de Roncq, qui à l'époque était communiste et à laquelle il faut d'ailleurs rendre honneur pour avoir sauvé les parcs et les équipements qui étaient dans les parcs, eh bien tous ont toujours pensé à leur réaménagement.

Nous devons nous aussi, élus d'aujourd'hui, penser à les faire rentrer dans l'avenir.

Voilà pour l'aspect naturel.

Aujourd'hui nous avons des perspectives (Jean WAUQUIER en parlerait mieux que moi) qui sont celles du développement durable, de la gestion différenciée des espaces et des usages.

Et vous avez raison de parler d'usages :

- Quand on veut faire une plaine de jeux, il faut prévoir de tondre l'herbe de manière mécanique et régulière.
- Pour d'autres espaces où la nature va reprendre un peu ses droits, on prévoira des tontes naturelles par des animaux ou des fauchages par les agriculteurs.

Les usages sont donc importants et qui dit usage, dit activités en périphérie ou dans les parcs. Le Comité de pilotage devra donc, dans son approche, penser aux usages actuels mais aussi à ceux qui pourraient naître demain.

☞ Il faut alors parler des bâtiments qui sont dans les parcs puisque pratiquement tous nos bâtiments historiques identitaires sont dans des écrans de verdure.

Je rappelle 2001 ; nous avons écrit un programme municipal qui comportait la préservation des bâtiments identitaires de la Ville, et donc le parti pris de répartir nos services municipaux dans ces bâtiments.

Pour refaire une rapide histoire administrative de notre Conseil municipal, il fut un temps où on avait imaginé de se servir du bois-Leurent ou de l'espace que l'on appelle aujourd'hui Espace naturel de la vallée, pour recréer un nouveau centre à la ville de Roncq.

Nous avons alors dit que nous maintenions cette identité Blanc-Four / Centre-Bourg et que nous conservions nos équipements identitaires que sont les châteaux dans les parcs.

Et l'étude du FDAN, dont je pourrais vous donner les conclusions, intégrait naturellement les usages et les bâtiments.

Il est évident que la lecture publique, et vous en êtes le premier acteur, Monsieur TELLIER, va évoluer : la lecture publique sera au cœur de toute notre activité sociale et culturelle dans les années qui viennent, de manière à ce que nous puissions reconquérir des publics que nous n'avons pas su atteindre dans les années précédentes.

Il est évident que la Bibliothèque devra être délocalisée.

Mais l'école de musique a besoin aussi d'espaces nouveaux étant donné ses développements actuels. Il faut qu'elle puisse aussi se reconfigurer.

Je maintiens, bien sûr, l'élément de programmation : la mairie dans le château Leurent, la mairie annexe dans l'ancien château Desurmont, le centre culturel dédié à l'école de musique.

✎ Puis il nous faut penser, vous avez raison, aux usages que nous pourrons faire des périphériques aux parcs.

Cette question est bonne et je la reprends à mon compte en la promouvant, vous disant que nous allons mettre en place le Comité de pilotage.

✎ Enfin, le lien nature – culture est essentiel.

Vous le savez ; nous en avons souvent parlé ensemble. On voit de plus en plus se dessiner cette dimension culturelle du Centre-Bourg, le parc Vansteenkiste va accueillir de plus en plus souvent des manifestations comme il l'a fait par le passé.

Le 19 juin, la Fête de la musique, c'est dans le parc Vansteenkiste !

Je signale la 2^{ème} édition de « Musique sous les étoiles » qui a été un véritable succès, ici même aux anciennes Ecuries.

On essaie de mettre en place une programmation municipale qui puisse se dérouler dans un écrin de verdure et les gens en sont ravis ; on m'a même dit que parfois on écoutait les concerts depuis son jardin, n'est-ce pas Madame LAFRENOY ?

Voilà donc pour les Jardins en musique... Et, en même temps, ces opérations valorisent nos équipements.

Bien sûr donc, le lien culture – nature devra y figurer mais comprenez bien que ce type d'étude, que finance le Conseil général, est très ciblé sur des aspects de type requalification des berges, cheminements, place de l'eau... il nous faut aussi retrouver la place de l'eau.

Je pense que le travail qui a été fait par le Syndicat de la becque avec nos collègues, MM. PETILLON et DESMET, pour reconquérir de manière naturelle les becques, est un très beau travail.

Les becques sont les ruisseaux, les rivières de notre ville et de notre région. Il faut pouvoir leur redonner la vocation écologique qu'elles ont perdue à cause de l'industrialisation.

Et tous ces efforts mis bout à bout nous permettront de progresser.

Je tiens encore à dire que, dans le précédent mandat, lors de la réalisation du parking du Centre-Bourg, outre d'utiliser du PVC notamment recyclé, tout un parcours écologique a été fait de manière à ce que les flux d'hydrocarbures et tout ce que nous pouvions récupérer de ce parking (et cela fonctionne) puissent être drainés, filtrés à travers la pièce d'eau que nous avons aux Ecuries. Ce n'est donc que le prolongement d'un cheminement déjà mis en œuvre depuis 2001-2008.

Je terminerai, parce qu'on pourrait en parler très longuement et ce n'est pas l'objet de cette délibération mais cela nous permet néanmoins de pérégriner quelque peu, en rappelant la redécouverte des cuves d'eau, qui étaient celles des châtelains de l'époque et que nous avons remises en activité. Dorénavant et tant que faire se peut, nos jardiniers réutilisent l'eau des cuves du Centre culturel, de la mairie ou encore de la mairie annexe pour arroser plantes et fleurs durant les périodes estivales.

Finalement, tout cela, c'est retrouver le bon sens de nos aïeux.

Oui, naturellement, à toutes les propositions que vous avez faites.

Oui, au fait de vous y associer très largement.

Monsieur DESMET, vous allez clôturer puis nous passerons au vote.

M. DESMET –

Merci, Monsieur le Maire.

Je regrette, Monsieur PLOUVIER, que vous ne suiviez pas cette délibération. Lors d'un précédent Conseil municipal, vous nous reprochiez de ne pas aller très loin dans les subventionnements et partenariats divers.

Cette délibération est un exemple type : le Conseil général nous associe dans cette étude à hauteur de 80 % puis à 35 % dans la phase opérationnelle.

Vous connaissez la bonne gestion que nous avons de nos parcs et espaces.

Vous êtes attentif à cet entretien de nos espaces verts et de nos espaces publics.

Et leur valorisation passe par ce partenariat avec le Conseil général.

Je regrette vraiment que vous ne votiez pas cette délibération. Merci.

M. PLOUVIER –

Si vous le permettez, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE –

Le débat est clos, chacun ayant pu s'exprimer.

Je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour « Ensemble pour Roncq » et « Roncq avec vous »

Contre « Action Roncquoise Citoyenne »

1.06 - PARCELLE AK 171 - N° 1 rue de la Briqueterie - Etat d'abandon manifeste - Autorisation donnée au Maire de lancer la procédure

Depuis de longues années, l'immeuble bâti implanté en agglomération au n° 1 rue de la Briqueterie (parcelle AK 171 d'une contenance de 83 m² dont 50 m² bâtis) n'est ni occupé, ni entretenu, si bien qu'il s'apparente physiquement à un immeuble abandonné, fortement dégradé, qui nuit à la salubrité des immeubles voisins et qui pollue visuellement l'entrée de ce quartier...

Nous sommes d'ailleurs saisis régulièrement par les riverains du quartier de la Briqueterie, pour entreprendre la procédure susceptible de mettre un terme à cette situation dans le plus strict respect des règles juridiques qui se rattache au droit de la Propriété.

Après une analyse circonstanciée de cette affaire, nous vous proposons de demander au Maire la mise en œuvre de la procédure de déclaration de parcelle en état d'abandon régie par les articles L.2243-1 à L.2243-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), eux-mêmes issus de la Loi n° 2005-157 du 23 février 2005.

Cette procédure permet à la commune de prendre possession sous certaines conditions d'un immeuble, bâti ou non, sans occupant et manifestement non entretenu. Elle ne peut être mise en œuvre qu'à l'intérieur du périmètre d'agglomération de la commune (ce qui est le cas dans la présente affaire).

Quant à la procédure correspondante, au-delà de la présente délibération, elle doit respecter diverses étapes :

- 1- *Recherche des propriétaires, titulaires de droit réel et autres intéressés (ce qui a déjà été fait, démarches restées infructueuses) ;*
- 2- *Etablissement d'un procès verbal provisoire (par le Maire) l'abandon manifeste ;*
- 3- *Affichage du procès-verbal provisoire en mairie et sur le lieu concerné pendant 3 mois ;*
- 4- *Publication dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans le département ;*
- 5- *A l'issue d'un délai de 6 mois à compter de l'exécution des mesures de publicité..., le Maire constate par un procès verbal définitif l'abandon manifeste ;*
- 6- *Le maire saisit le conseil municipal pour demander s'il y a lieu de poursuivre l'expropriation, et dans l'affirmative en détermine la destination au profit de la commune pour une cause d'utilité publique :*
 - *Construction de logements sociaux*
 - *Tout autre intérêt collectif (parking...)*

En conséquence, d'ici la fin de cette année 2010, sauf remise en état de l'immeuble par un ayant-droit inconnu à ce jour, notre assemblée aura à se prononcer sur ce dossier pour engager la procédure d'expropriation (et donc de prise de possession).

Nous vous demandons de confirmer l'ensemble de ce dispositif.

***La commission municipale plénière a examiné cette question
lors de sa séance en date du 20 avril 2010.***

M. LE MAIRE –

Monsieur DESMET, vous avez la parole.

M. DESMET –

Merci, Monsieur le Maire.

Depuis quelques années, la parcelle AK 171 de 83 m², située 1 rue de la Briqueterie, est délaissée, suite au décès de son propriétaire en 1998.

Les riverains de la rue de la Briqueterie nous ont souvent sollicités, lors d'assemblées générales, afin de nous demander qui en était le propriétaire et ce que nous faisons pour l'entretien de ce bâtiment.

Aujourd'hui, nous mettons en œuvre une procédure d'état d'abandon manifeste pour cause d'utilité publique qui fait suite à diverses étapes que nous avons dû respecter :

- La recherche des propriétaires, titulaires de droit réel et autres intéressés,
- L'établissement d'un procès-verbal provisoire par le Maire d'abandon manifeste,
- Son affichage en mairie et sur le lieu concerné pendant 3 mois,
- La publication dans deux journaux locaux ou régionaux,
- A l'issue d'un délai de 6 mois à compter de l'exécution des mesures de publicité, le Maire constate par un procès-verbal définitif l'abandon manifeste.

Aujourd'hui, il vous est donc demandé d'autoriser Monsieur le Maire de lancer cette procédure d'abandon manifeste.

M. LE MAIRE –

Sans demande d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie. Il nous faut maintenant poursuivre la procédure.

1.07 - ADMISSIONS EN NON VALEUR - Exercice 2009
--

Pour permettre l'apurement de ses comptes, le Comptable Public de la Commune a dressé les états des produits irrécouvrables relatifs à l'exercice 2009. En conséquence, il sollicite l'admission en non-valeur des titres correspondants dont le montant s'élève à la somme de 669,84 €.

Le détail par redevable est donné dans le tableau ci-après avec les motifs d'irrécouvrabilité invoqués par le Comptable.

Détail des produits irrécouvrables

Exer-cices	Référen-ce des Titres	Objet	Montant	Motifs d'irrécouvrabilité
2009	485	Frais de restauration	91,00 €	Saisie inopérante et PV de carence
	342	Frais de restauration	31,20 €	Saisie inopérante et PV de carence
	594	Frais de restauration	41,60 €	Saisie inopérante et PV de carence
		TOTAL pour le redevable	163,80 €	
2009	337	Frais de restauration	31,20 €	Saisie inopérante et PV de carence
	618	Frais de restauration	39,00 €	Saisie inopérante et PV de carence
		TOTAL pour le redevable	70,20 €	
2009	326	Séjour classe de neige	244,84 €	Saisie inopérante et PV de carence
		TOTAL pour le redevable	244,84 €	
2009	482	Frais de restauration	31,20 €	Saisie inopérante et PV de carence
		TOTAL pour le redevable	31,20 €	
2009	484	Frais de restauration	40,00 €	Saisie inopérante et PV de carence
		TOTAL pour le redevable	40,00 €	
2009	451	Frais de restauration	28,80 €	Saisie inopérante et PV de carence
		TOTAL pour le redevable	28,80 €	
2009	464	Frais de restauration	91,00 €	Saisie inopérante et PV de carence
		TOTAL pour le redevable	91,00 €	
		TOTAL GENERAL	669,84 €	

Ces motifs n'appelant pas d'observation particulière, M. le Maire propose au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur ces différents produits irrécouvrables.

La dépense correspondante sera imputée au budget 2010, sur le compte 654 « Pertes sur créances irrécouvrables » - sous-fonction 01 (opérations non ventilables).

La commission municipale plénière a examiné cette question lors de sa séance en date du 20 avril 2010.

M. LE MAIRE –

Monsieur BOSSUT, je vous en prie.

M. BOSSUT –

Merci, Monsieur le Maire.

(Lecture du projet de délibération)

J'ajoute que le Comptable public continue à solliciter les familles par voie judiciaire et procédure légale pour essayer de recouvrer ces montants.

M. LE MAIRE –

Y a-t-il des observations ?

Monsieur ZAJDA.

M. ZADJA –

Je me trompe peut-être mais il me semble que les produits irrécouvrables sont plus importants que l'année dernière. En outre, ils concernent souvent les frais de restauration.

Nous craignons qu'avec les augmentations tarifaires de la cantine, ces produits irrécouvrables se multiplient, notamment en raison de la crise actuelle.

M. BOSSUT –

Pour mémoire, la nouvelle tarification relative à la restauration municipale a été mise en place au 1^{er} janvier 2010.

Par ailleurs, les produits irrécouvrables étaient sensiblement identiques en 2009.

Le montant le plus important, non recouvré, correspond à un séjour en classe de neige : 224,84 € ce qui a gonflé le montant global de cette rubrique.

M. LE MAIRE –

Il faut préciser, Monsieur BOSSUT, que ces montants non réglés concernent souvent des publics non Roncquois et, dans ce cas, le CCAS n'intervient évidemment pas.

Je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie.

1.08 - VALORPARC - Echange de terrains avec VILOGIA - Partage des frais de géomètre

Dans le cadre des mouvements fonciers intéressants le secteur «VALORPARC» nous avons convenu avec VILOGIA (et Lille Métropole Communauté Urbaine - LMCU) de procéder à un redécoupage des parcelles AD 22 et AD 24 (suivant plan joint en annexe), de sorte à rendre plus cohérentes nos propriétés respectives sur ce secteur.

Aux cours des discussions, nous avons pris le parti avec VILOGIA, de partager par moitié les frais de géomètre correspondants, ceux-ci étant avancés par VILOGIA.

Le Cabinet Jacques LEFEBVRE, installé à Tourcoing, ayant réalisé la prestation de plan parcellaire, levé sur place, calculs de superficie, définition des limites... pour un coût de 3 719,56 € TTC, nous vous demandons donc d'autoriser le Maire à rembourser à VILOGIA la moitié de ce débours, soit la somme de 1 859,78 €.

Les crédits utiles sont, bien entendu, ouverts au budget de l'exercice en cours.

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de la séance du 20 avril 2010.

M. LE MAIRE –

En l'absence de Mme SUBTS, je demande à Monsieur DESMET de bien vouloir présenter cette délibération.

M. DESMET -

Pour permettre une meilleure cohérence des terrains de ce secteur (parcelles AD 22 et AD 24) nous avons convenu avec Vilogia de partager les frais de géomètre. Le coût total de cette prestation s'élevant à 3.719,56 €, la ville de Roncq prendra en charge la somme de 1.859,78 €.

Il vous est demandé d'autoriser ce partage.

M. LE MAIRE –

Je ne pense pas qu'il y ait d'observations et je porte la délibération aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.09 - SERVICE A LA FAMILLE - Refondation des bases de la tarification municipale - Mise en œuvre d'un nouveau dispositif applicable aux Accueils de Loisirs (ALSH) et Centres de Vacances

Lors de sa séance en date du 10 novembre 2009 (délibération n°10/11/2009/45) notre assemblée délibérante a fixé les bases de la modernisation des services municipaux à la famille à partir d'un triptyque d'ores et déjà opérationnel :

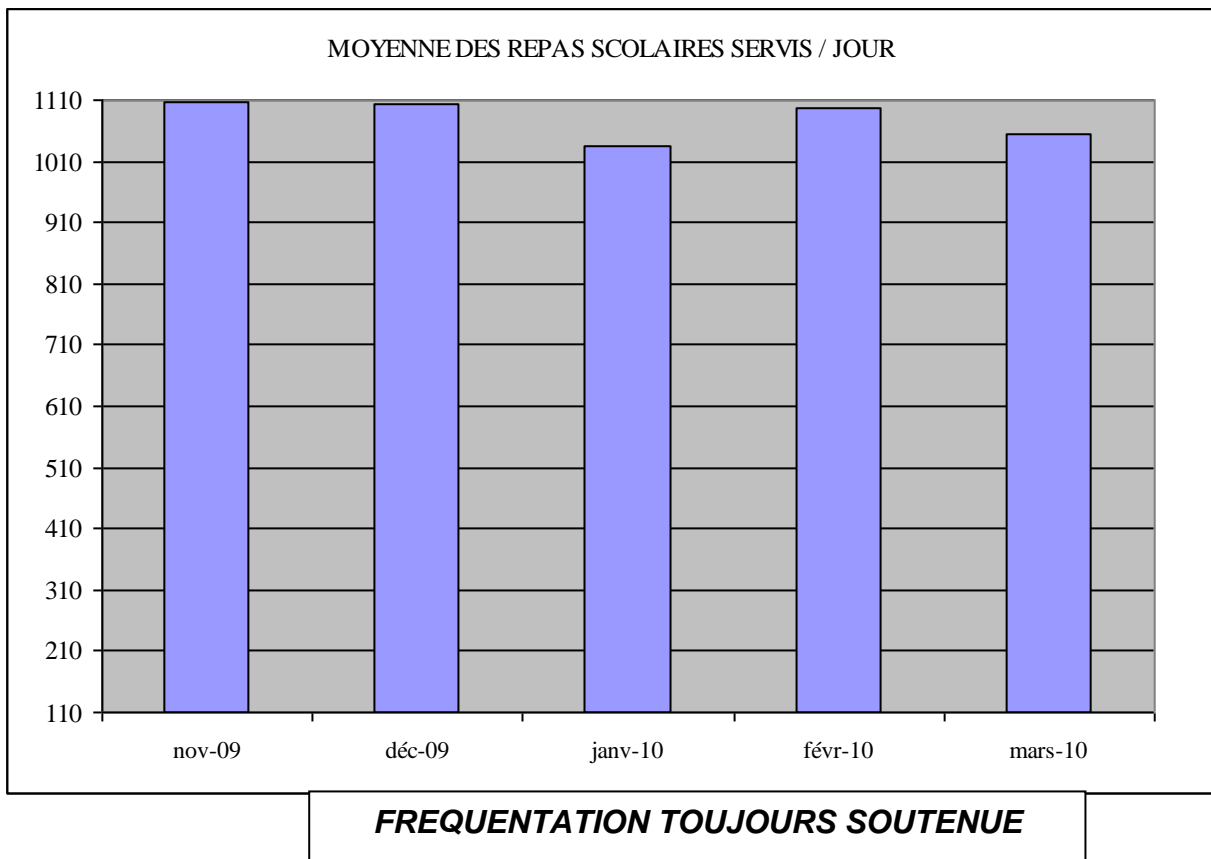
- mise en place d'un **GUICHET UNIQUE** à l'annexe-mairie ;
- ouverture d'un **PORTAIL FAMILLE** numérique ;
- construction d'un socle tarifaire commun à partir du **QUOTIENT FAMILIAL (Q.F) C.A.F.**

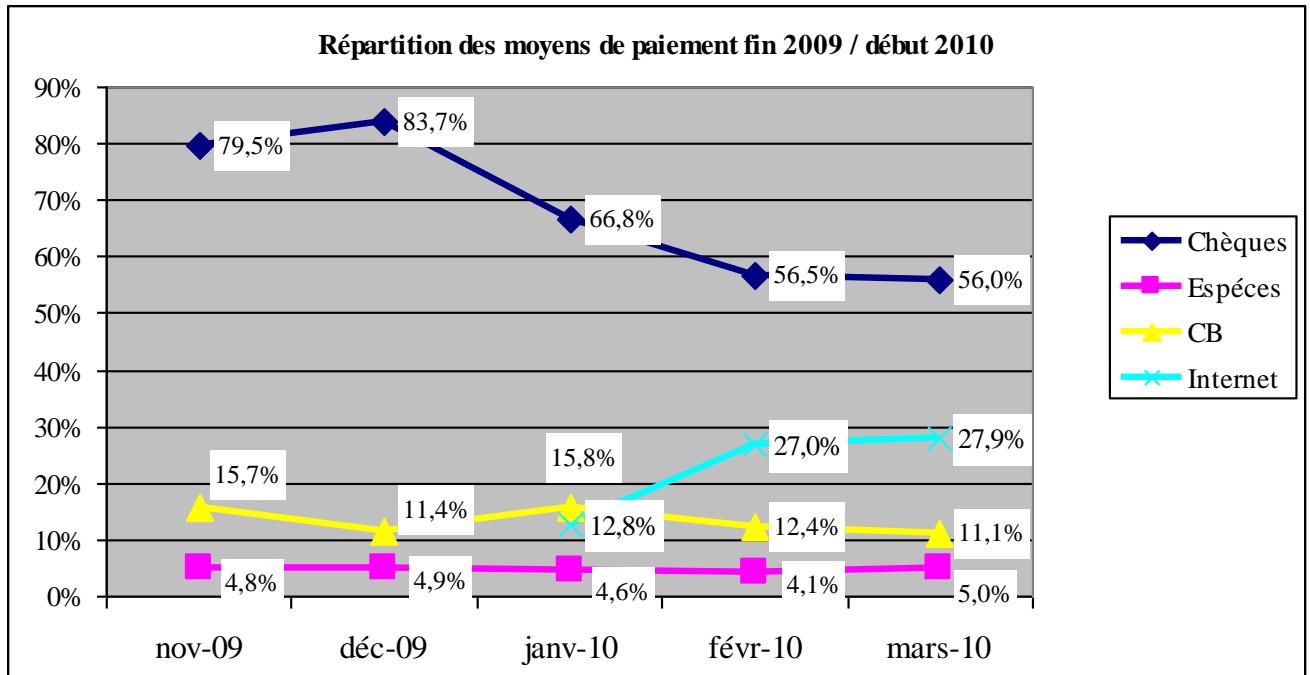
Pour ce qui est du troisième point relatif au socle tarifaire, nous vous en rappelons ci-après l'architecture :

TRANCHES		Quotient Familial (Q.F) C.A.F mensuel	
6	> ou égal à 1 500 €		
5	De 1 150 € à < 1 500 €		
4	De 860 € à < 1 150 €	⇒	6 tranches pour les ronquois
3	De 640 € à < 860 €		
2	De 400 € à < 640 €		
1	< 400 €*		

* intervention automatique de notre **Centre Communal d'Action Sociale**

Comme convenu dans notre délibération précitée, « l'observatoire municipal » (composé de Mme VANDEWIELE et Mrs BOSSUT, BUCQUOYE, LAMBLIN et VARLET) a procédé au cours du premier trimestre écoulé, à une analyse fine et circonstanciée de la nouvelle tarification relative à la restauration municipale mise en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2010. Les premiers constats qui peuvent en être faits sont illustrés ci-après :





PAIEMENT EN LIGNE QUI DECOLLE

Retard de paiement novembre/décembre 2009 \pm 6 %, janvier/février 2010 \pm 5 %

DES RETARDS DE PAIEMENT EN LÉGER REcul

Répartition des familles roncoisises avant la réforme

Tarif	Gratuité	1,20 €	2,60 €
% des familles	10 %	6 %	84 %

Répartition des familles roncoisises et non roncoisises après réforme

TARIF	1,20 € (dont prise en charge CCAS 0,70 €)	1,90 €	2,60 €	3,30 €	3,70 €	4,00 €	Non roncoisises 4,20 €	Tarif majoré (non pré inscrits)
Janvier 2010	5,9 %	11,6 %	12,8 %	21,8 %	13,7 %	15,6 %	18 %	0,6 %
Février 2010	6,1 %	11,6 %	12,7 %	22 %	13,6 %	15,4 %	17,6 %	1 %

UNE RÉPARTITION DES CATÉGORIES D'USAGERS BIEN PLUS COHÉRENTE

Une réclamation issue de l'école Saint François nous a été adressée le 31 mars 2010. Celle-ci a été cosignée par 28 familles roncuoises et 14 familles non roncuoises.

UN TAUX DE RÉCLAMATION FORMALISÉE DES FAMILLES RONCUOISES DE MOINS DE 3 %

Au travers de cet échantillon d'indicateurs, il nous est permis d'observer que les démarches entreprises sont plutôt appropriées à l'attente de nos concitoyens. L'accueil du guichet unique qui offre toute la souplesse requise dans ses horaires d'ouverture (le lundi 8 h 30 à 14 h 00 en continu... et le samedi 8 h 30 à 11 h 30), ses conseils et tous les moyens de paiement (du plus classique au plus contemporain : espèces, chèques, cartes bancaires, chèques vacances, paiement en ligne) concourent à son identification, sa reconnaissance et sans aucun doute son appréciation par l'attention et le professionnalisme des personnels en charge de cette nouvelle mission de service public. Comme nous vous l'avons déjà indiqué, ce guichet unique sera appelé à étendre sensiblement son champ d'intervention dans les 36 prochains mois, pour devenir une véritable « plateforme » de renseignements et d'assistance dans des domaines aussi divers que la vie de la cité (animations et événements locaux et/ou associatifs...), le droit des sols (déclarations de travaux...), la sauvegarde de notre patrimoine architectural (façade...), la préservation de l'environnement (récupération eaux de pluie...). Un plan de formation spécifique à ce service est d'ores et déjà mis sur pied, de sorte que nos collaborateurs soient préparés le mieux possible à ce nouveau métier de service aux publics. Pour autant, cette « interface » d'accueil et de renseignements ne se substituera pas à l'expertise des autres services mais travaillera en relais et en complémentarité avec ceux-ci.

Pour ce qui est du portail famille (numérique), celui-ci rencontre un réel succès auprès des parents. Les dossiers d'inscriptions à la restauration scolaire, aux accueils de loisirs... et demain à l'école musique sont téléchargeables via internet. Les paiements en ligne, nous l'avons vu au travers de l'observatoire, ont très vite décollé en janvier et février derniers, pour atteindre 28 % des mouvements financiers. La facturation en ligne et les pré-inscriptions comparables, même si elles sont encourageantes avec des taux de 20 % d'adhésions, feront l'objet d'une nouvelle campagne de « promotion » pour la rentrée de septembre, beaucoup de familles n'étant pas encore bien accoutumées avec les codes d'accès... de ce nouvel outil.

Quant au « socle tarifaire » basé sur le quotient familial CAF et réparti en six tranches entre moins de 400 € et plus de 1 500 €/mois, il reflète plutôt bien la sociologie de nos usagers roncuois. Il contribue par ailleurs à une lisibilité et à une « universalité » vis-à-vis des usagers et n'ignore nullement nos familles roncuoises en difficulté par une intervention automatique de notre Centre Communal d'Action Sociale. Par le quotient familial CAF, il est tenu compte de l'ensemble de ressources des familles (revenus du travail, allocations familiales...) mais également de la composition familiale puisqu'il correspond au résultat de la division des ressources du foyer par le nombre de parts induit par la composition familiale. La dégressivité est donc ici naturelle, automatique et commune à tout dispositif qui y fait référence (restauration, accueils de loisirs, centres de vacances, garderies scolaires...). La répartition des familles dans les six tranches comme déjà observée précédemment est bien plus cohérente que celle antérieurement en vigueur où un « bloc » de 84 % des usagers payaient le tarif le plus haut (2,60 €).

Eu égard à l'exposé ci-dessus, nous vous proposons d'en étendre les principes aux ACCUEILS DE LOISIRS et CENTRES DE VACANCES, dont les caractéristiques essentielles des premiers sont reprises ci-après :

<i>Accueils de Loisirs de Juillet et Août (réf. Année 2009)</i>	
<i>Nombre enfants et jeunes inscrits</i>	1 123
<i>Nombre de jours d'accueil</i>	11 437
<i>Coût/jour/enfant</i>	26,29 € (dont 19 € Flasen et 5,60 € repas)
<i>Coût budgétaire</i>	300 000 €
<i>Recettes familles</i>	46 000 € (15 %)

Il serait ainsi mis fin au dispositif tarifaire fort ancien des accueils de loisirs adossé sur le revenu fiscal de référence (assiette de calcul de l'Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques - IRPP) portant répartition des familles ronçquoises en CINQ « tranches » et intégrant une dégressivité tarifaire « aléatoire » en fonction du nombre d'enfants inscrits aux Accueils de Loisirs. Relativement aux grilles tarifaires correspondantes reprises en annexe 1, il est intéressant de s'y attarder

quelque peu. Les tarifs actuellement en vigueur pour 1 ou 2 enfants d'une même famille fréquentant les accueils de loisirs s'échelonnent respectivement entre 2,65 € et 5,75 € et 2,15 € et 4,75 €. Plus précisément encore, par combinaison entre les cinq tranches issues du revenu fiscal de référence et la dégressivité en fonction du nombre d'enfants inscrits, la répartition des « barèmes » appliqués est la suivante :

<i>Familles</i>	<i>Tarifs appliqués/jour</i>
13 %	+ 5 €
28 %	4,5 à 5 €
27 %	3,5 à 4 €
13 %	3 à 3,5 €
13 %	2,5 à 3 €
6 %	2 à 2,5 €

Le tableau montre ici clairement que la majorité des tarifications appliquées actuellement se situe entre 2,5 € et 5 €.

Pour ce qui est des centres de vacances, la réforme de la tarification a déjà été largement engagée en 2008 (délibération n°17/12/2008/60) en substituant le quotient familial CAF et le principe de dégressivité, au tarif unique (18 €/jour), dans le respect des cinq tranches existantes pour les accueils de loisirs. Le tableau, joint en annexe 2, fait la synthèse des dispositions en vigueur pour les centres de vacances. A titre d'indication complémentaire, il y a lieu d'ajouter que le coût global d'un jour de centres de vacances est de **56,42 €**.

Nous vous demandons donc ce soir, de poursuivre le travail engagé depuis quelques mois, visant à harmoniser et à rendre plus équitable nos tarifications municipales, à partir du « socle » mis en place pour la restauration municipale et ce, en arrêtant de nouvelles dispositions tarifaires pour les accueils de loisirs (centres aérés, petites vacances, mercredi...) et les centres de vacances. Celles-ci ont été construites en regardant les pratiques municipales dans le périmètre communautaire (LMCU) et en procédant à un arbitrage revisité entre participations variables des usagers et les contribuables ronçquois.

Les tableaux joints en annexe 3 et 4 font la présentation de ces nouvelles dispositions qui s'inscrivent dans notre démarche ci-dessus rappelée et dans le respect des conditions de financement posées par la CAF (pluralité de tarification, modulation en fonction des ressources des familles et surtout **(EXCLUSION DE LA GRATUITE)**). Ces tarifications sont adossées à celles relatives à la restauration municipale en vigueur depuis le début de l'année, auxquelles il est ajouté 1 € par demi-journée d'accueil (matin et/ou après-midi), à l'exception de la demi-journée sans repas pour laquelle une tarification « spécifique » est mise en œuvre toujours pour répondre aux critères de la CAF. Comme pour la restauration municipale, les tarifications des accueils de loisirs sont applicables aux enfants de nos personnels municipaux indépendamment de leur domicile.

Vous noterez que les propositions s'inscrivent logiquement dans le prolongement des tarifications pratiquées actuellement, sans rupture mais également sans démagogie. En mettant en perspective les données de l'observatoire sur la nouvelle tarification de la restauration scolaire, les tarifications Accueil de Loisirs à la journée pratiquées et proposées... nous y trouvons objectivement la ligne de cohérence de ce qui est entrepris par Monsieur le Maire et son équipe municipale, Monsieur Thierry BUCQUOYE et notre conseiller en performance y ayant joué un rôle capital.

RESTAURATION MUNICIPALE Q.F		CENTRES DE LOISIRS TARIFICATION ACTUELLE		NOUVELLE TARIFICATION PROPOSEE	
6	≥ à 1 500 €	15,4 %	5 €	13 %	6 €
5	de 1 150 € à < 1 500 €	13,6 %	4,5 € à 5 €	28 %	5,7 €
4	de 860 € à < 1 150 €	22 %	3,5 € à 4 €	27 %	5,3 €
3	de 640 € à < 860 €	12,7 %	3 à 3,5 €	13 %	4,6 €
2	de 400 € à < 640 €	11,6 %	2,5 € à 3 €	13 %	3,9 €
1	< 400 €	6,1 %	2 € à 2,5 €	6 %	2,5 €

Comme nous l'avons fait dans le dispositif intéressant la restauration scolaire (notre délibération n°10/11/2009/45 - page 5 - paragraphe 5), nous vous demandons d'autoriser le maire à conclure une convention avec notre CCAS (représenté à cet effet par son vice-président), de sorte à convenir formellement des conditions de facturation des familles les plus modestes (quotient familial mensuel < 400 €). De manière tout à fait transparente pour les familles ronquoises concernées, la ville facturera au CCAS sa participation de 0,70 € par journée (ou demi-journée) d'accueil des enfants des familles relevant du quotient familial le plus bas (< 400 €/mois). Au-delà de ce principe de base, le CCAS se garde évidemment la possibilité d'intervenir ponctuellement au-delà de ce qui est décrit ici, au regard des situations qu'il détecte.

Toujours dans un souci de transparence (et de pédagogie), les facturations qui seront adressées aux familles feront systématiquement apparaître le coût de revient des prestations offertes ainsi que les parts à charge du budget municipal (et donc des contribuables) et à la charge résiduelle des usagers.

**La commission municipale plénière a examiné cette question
lors de sa séance en date du 20 avril 2010.**

M. LE MAIRE –

Monsieur BUCQUOYE, vous avez la parole pour la dernière délibération qui, à mon avis, sera celle qui fera le plus débat.

M. BUCQUOYE –

Merci, Monsieur le Maire.

Je vous propose de poursuivre la réflexion que nous avons entamée en Conseil municipal le 10 novembre 2009 au cours duquel nous avons fixé les bases de la modernisation des services municipaux à la famille, à partir de trois éléments qui sont déjà opérationnels :

- le guichet unique,
- le portail famille numérique,
- le quotient familial CAF qui comprend désormais 6 tranches.

L'Observatoire municipal, composé de Mme VANDEWIELE, M. VARLET, M. BOSSUT, M. LAMBLIN et moi-même, a pu analyser les premiers constats que je vais vous présenter.

⇒ **Guichet unique.**

Les horaires d'ouverture de l'accueil du guichet unique sont assez souples (le lundi de 8 h 30 à 14 h en continu et le samedi de 8 h 30 à 11 h 30), permettent au personnel d'apporter de nombreux conseils aux concitoyens et de proposer tous les modes de paiement possibles (espèces, chèques, cartes bancaires, chèques vacances, paiement en ligne).

Bien évidemment, tout ceci concourt à son identification, sa reconnaissance et son appréciation par les Roncquois ; appréciation due également à l'attention et au professionnalisme des personnels en charge de cette nouvelle mission de service public.

Au cours des 36 prochains mois, ces champs d'intervention seront étendus pour devenir une véritable plate-forme de renseignements et d'assistance qui concerneront :

- la vie de la cité notamment les animations et les événements locaux et/ou associatifs,
- le droit des sols ; par exemple les déclarations de travaux.
- La sauvegarde de notre patrimoine architectural dont les façades.
- La préservation de l'environnement avec notamment la récupération des eaux de pluie.

Afin d'accompagner nos personnels dans ce nouveau métier, un plan de formation spécifique est déjà mis sur pied.

⇒ **Portail famille numérique.**

On peut parler de véritable succès puisqu'on atteint aujourd'hui 28 % de mouvements financiers par Internet ; il y avait donc une véritable attente des Roncquois.

Concernant la facturation en ligne et les pré-inscriptions, nous sommes à un taux d'adhésion de 20 % ; c'est un peu plus faible mais tout à fait satisfaisant pour un service qui vient d'être mis en place.

Je voudrais également souligner que ce service fera l'objet d'une campagne d'information pour la rentrée de septembre afin de lever encore quelques freins que peuvent avoir les Roncquois, notamment avec les codes d'accès.

Pour la restauration, nous pouvons observer que la fréquentation est toujours soutenue puisque comprise entre 1000 et 1100 repas servis par jour.

Vous voyez projeté à l'écran un graphe reprenant la moyenne/jour des repas servis, ce qui permet une comparaison entre le 1^{er} trimestre 2009 et le 1^{er} trimestre 2010.

Janvier 2009.....	1031 repas / 16 jours de fonctionnement
Janvier 2010.....	1035 repas / 16 jours de fonctionnement
Février 2009	1101 repas / 12 jours de fonctionnement
Février 2010	1096 repas / 8 jours de fonctionnement
Mars 2009	1022 repas / 14 jours de fonctionnement
Mars 2010	1056 repas / 18 jours de fonctionnement

On peut noter un taux de réclamations formalisées inférieur à 3 %.

⇒ **Quotient familial CAF**

Je reviens sur le rappel du socle tarifaire qui est basé sur le quotient familial CAF. Nous avons convenu de 6 tranches : une première tranche pour des revenus inférieurs à 400 € jusqu'à une tranche supérieure à 1.500 €.

Nous avons pu constater que cette répartition en 6 tranches reflétait plutôt bien la sociologie de nos concitoyens et permettait une répartition des catégories d'utilisateurs beaucoup plus cohérente puisque, comme vous pouvez le voir, auparavant on avait un bloc de 84 % d'utilisateurs qui payaient le prix maximum de 2,60 €. On peut voir sur le 2^{ème} tableau que la répartition des familles roncquoises est plus lissée et donc plus conforme à la réalité de notre commune.

Je rappelle que le quotient familial CAF prend en compte l'ensemble des ressources des familles (revenus du travail, allocations familiales) mais également la composition familiale puisqu'il correspond au résultat de la division de l'ensemble des revenus par le nombre de parts.

J'ajoute que, dans ce cadre, nous avons une dégressivité que l'on ne pouvait pas observer dans les anciens tarifs CLSH, dégressivité naturelle en fonction de la composition de la famille contrairement aux actuels tarifs CLSH. J'y reviendrai un peu plus tard.

La tarification, que nous avons mise en place pour la restauration, n'ignore pas les familles en difficultés dans la mesure où il y a intervention automatique du CCAS pour les QF inférieurs à 400 €.

Par ailleurs cette harmonisation donne à notre tarification une lisibilité et une certaine universalité vis-à-vis de nos usagers, d'autant plus que les Roncquois sont déjà habitués à réfléchir avec le système du quotient familial.

Au vu de l'exposé concernant le triptyque que je viens de présenter, je vous propose d'étendre le principe du quotient familial CAF aux accueils de loisirs et aux centres de vacances pour lesquels je vais vous apporter quelques caractéristiques.

Accueil de loisirs de juillet et août de l'année 2009

Nous avons relevé 1123 enfants inscrits pour 11.437 jours d'accueil et un coût/jour/enfant de 26,29 € pour la commune dont 19 € FLASEN et 5,60 € pour le repas.

Le coût budgétaire communal a été de 300.000 € pour une recette provenant des familles de 46.000 € soit 15 %.

Par l'adoption d'une nouvelle tarification qui prendrait en compte le QF, nous mettrions fin au dispositif actuel qui repose sur le revenu fiscal de référence et qui intègre une dégressivité tarifaire en fonction du nombre d'enfants inscrits. C'est là effectivement où je vous disais que la QF CAF serait plus juste que l'ancien système qui ne retenait que le nombre d'enfants inscrits, quelle que soit la composition familiale, alors que le QF CAF prend bien en compte la réalité de la composition familiale. On est donc bien sur un calcul qui sera beaucoup plus juste et qui tiendra compte de la réalité, indépendamment du nombre d'enfants inscrits.

Grilles tarifaires reprises en annexe 1.

Les tarifs pour 1 ou 2 enfants qui fréquentent les accueils de loisirs s'échelonnent entre 2,65 € et 5,75 €. Je reviendrai plus en détail sur les tableaux mais, si on a une lecture plus globale, on se rendra compte que les Roncquois ont, pour la plupart, une tarification actuelle comprise entre 2,50 € et 5 €.

☞ *Pour une journée complète avec repas*

Pour le revenu fiscal annuel de référence inférieur à 12.000 €, le tarif est de 2,65 € pour le 1^{er} enfant, de 1,65 € pour le second et de 0,95 € pour les suivants.

☞ *Matin avec repas*

Le principe est le même : 1,65 € pour le 1^{er} enfant, 1 € pour le second et 0,60 € pour les suivants.

☞ *Activités du mercredi et petites vacances des ados*

Toujours dans le cadre du même revenu fiscal : 1 € pour le 1^{er} enfant, 0,65 € pour le second et 0,35 € pour les suivants.

C'est bien sur la mise en relation entre ce principe et le QG que je voulais intervenir pour démontrer que l'application du QF était plus juste que le système actuel.

Les nouvelles dispositions que nous vous soumettons ce soir s'inscrivent, bien sûr, dans le respect des conditions de financement qui sont posées par la CAF que je rappelle : pluralité de tarification, modulation de cette tarification en fonction des ressources des familles et exclusion de la gratuité.

Comme vous pouvez le constater, notre réflexion s'est adossée à celle que nous avons déjà entamée sur la restauration municipale. A titre d'exemple, je vais prendre le QF inférieur à 400 € : nous vous proposons une tarification qui englobe la participation au repas de la famille (0,50 €).

La tarification sera évidemment globale mais, dans notre réflexion, nous maintenons la participation au repas telle que déjà en place actuellement.

Et un forfait pédagogique de 1 € la demi-journée.

A l'exception de la tarification spécifique qui est mise en place pour les demi-journées sans repas puisque la CAF nous demande de prévoir une tarification modulée en fonction des ressources des familles.

Bien entendu, ces tarifications seront étendues aux enfants de nos personnels municipaux, de façon indépendante à leur lieu de domicile.

Accueil de loisirs – nouvelle tarification

☞ *Eté, petites vacances et mercredi*

Tranche 1 – QF inférieur à 400 €..... 2,50 €

Ce qui couvre la participation repas

1,20 € dont il faut déduire 0,70 € de prise en charge par le CCAS, soit 0,50 €

2 € pour une journée complète

Pour la prise en charge par le CCAS, nous demanderons à cette assemblée de bien vouloir permettre à Monsieur le Maire de signer une convention tout comme pour la restauration municipale.

Tranche 2 – QF compris entre 400 et 640 € 3,90 €

Le principe est le même : 1,90 € pour le repas + 2 € pour la journée complète

Tranche 3 – QF compris entre 640 et 860 € 4,60 €

2,60 € pour le repas + 2 € pour la journée complète

Tranche 4 – QF compris entre 860 et 1150 € 5,30 €

3,30 € pour le repas + 2 € pour la journée complète

Tranche 5 – QF compris entre 1150 et 1500 € 5,70 €

3,70 € pour le repas + 2 € pour la journée complète

Tranche 6 – QF supérieur à 1500 €..... 6,00 €

4 € pour le repas + 2 € pour la journée complète

Ainsi, la facturation d'une journée complète de CLSH avec une amplitude possible de 10 h (8 h – 18 h) sera comprise entre 2,50 € et 6 € dont la prise en charge des élèves (partie pédagogique) sur ce temps de présence sera de 2 € pour les familles.

Je veux rappeler que nous avons construit cette tarification en nous informant sur les tarifications opérées par les villes voisines. Nous pouvons relever que, si la commune de Roncq adopte ces tarifs, elle restera néanmoins parmi les villes qui offrent les tarifs les plus bas.

☞ *Activités du mercredi – matin avec repas*

Nous proposons une construction tarifaire équivalente à celle que je viens de vous présenter hormis la partie pédagogique qui sera facturée 1 € au lieu de 2 € ; les tarifs s'échelonnent, sur le principe des 6 tranches, respectivement de 1,50 €, 2,90 €, 3,60 €, 4,30 €, 4,70 € et 5 €.

☞ *Activités du mercredi et petites vacances ados – après-midi sans repas*

Dans ce cas, seule la partie pédagogique est facturée sur la base d'une demi-journée, en modulation selon les QF pour répondre aux attentes de la CAF soit 1 €, 1,20 €, 1,40 €, 1,60 €, 1,80 € et 2 €.

Au-delà de la participation automatique du CCAS si toutefois la convention est signée (0,70 € pour la 1^{ère} tranche), ce dernier garde la possibilité d'intervenir ponctuellement au regard des situations qu'il détecte.

☞ *Centres de vacances*

Nous avons déjà commencé à travailler dans le cadre de la réforme de la tarification mais sur 5 tranches. Dès lors, nous avons déjà substitué au tarif unique une tarification basée sur le QF de 5 tranches s'échelonnant de 14 à 20 €. Il faut ajouter que le coût journalier est de 56,42 € et en appliquant cette tarification à 5 tranches, nous nous sommes rendu compte que, pour le coût le plus bas pour les familles, on était à 1,50 € parfois de coût de revient pour les familles, la CAF intervenant aussi sur des tranches de QF, ce qui nous semblait particulièrement bas, sachant que nous avons aussi le cas d'une famille pour laquelle la commune aurait presque dû rembourser : l'inscription d'un 2^{ème} enfant annulait quasiment ce que nous devions.

Nous vous proposons donc aujourd'hui de revoir cette tarification sur la base de 6 tranches.

Tranche 1 – QF inférieur à 400 €.....	16 €
Tranche 2 - QF compris entre 400 et 640 €.....	17 €
Tranche 3 – QF compris entre 640 et 860 €.....	18 €
Tranche 4 – QF compris entre 860 et 1150 €.....	20 €
Tranche 5 – QF compris entre 1150 et 1500 €.....	22 €
Tranche 6 – QF supérieur à 1500 €.....	24 €

Je vous remercie pour votre écoute.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur BUCQUOYE, pour ce brillant exposé.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Monsieur PLOUVIER, puis nous écouterons Madame LAMBLIN et Monsieur ZAJDA.

M. PLOUVIER –

Merci, Monsieur le Maire.

La question est quand même complexe, on manipule des chiffres, des tableaux... et il est toujours très difficile de pouvoir faire des comparaisons. Je pense qu'il faut essayer de simplifier tout cela pour le synthétiser.

De mon côté, je me suis livré à une petite analyse des tableaux proposés ce soir. On s'aperçoit alors qu'on est dans la continuité du changement de tarification par rapport à la restauration scolaire.

Et les mêmes causes vont produire les mêmes effets !

Je l'ai dit en réunion plénière et je le répète ce soir : même en présentant ces évolutions de façon favorable, elles vont amener inmanquablement une hausse.

J'ai repris les grilles de tarification de restauration scolaire qui ont été votées dernièrement et, à la louche, je n'ai pas retrouvé un seul cas d'une famille pour laquelle la facturation aurait diminué. Selon mes calculs : pour 12 % des familles, le prix serait stable et, pour un bloc de 80 %, les familles paieraient beaucoup plus cher.

Nous n'allons donc pas pouvoir voter cette nouvelle tarification.

Autre motif sans doute plus financier ; je pense que les Ronquois ne vont pas comprendre la contradiction qui consiste à dire que nos finances sont saines, que tout va bien financièrement, que les communes environnantes envient nos marges de manœuvre, allant même jusqu'à dire que *Roncq est l'un des meilleurs élèves de la classe communautaire quant à la tenue de nos comptes publics...* on ne peut tenir ce discours, Monsieur le Maire, et par ailleurs demander à nos concitoyens, aux habitants de mettre la main au porte-monnaie pour supporter les hausses que vous leur infligez par notre nouvelle tarification.

On m'a dit en réunion plénière... *Vous savez, Monsieur PLOUVIER, il faut préparer l'avenir compte tenu des incertitudes économiques liées à la réforme des collectivités territoriales.* Bien sûr qu'il faut préparer l'avenir mais, avant d'augmenter la tarification, il faut déjà se livrer à un

plan drastique d'économie et il faut tailler dans des dépenses qui ne sont pas véritablement indispensables.

On ne peut donc pas tenir deux discours : d'un côté dire « *dormez bien, braves gens, tout va bien, on s'occupe de tout...* » et, de l'autre « *comprenez qu'il faut augmenter nos tarifs...* »

Notre population est pleine de bon sens et en lui expliquant la situation, je pense qu'elle est prête, sans barguigner, à accepter des hausses de tarifs... mais si nos finances le justifient. Or vous ne cessez de leur dire que tout va bien. C'est ce double langage qui, à mon avis, est invendable à la population et qui lui sera absolument incompréhensible.

Monsieur le Maire, de deux choses l'une :

- soit notre Commune est dans une situation financière précaire et, dans ce cas, les hausses sont justifiées et il faut alors les appliquer ;
- soit notre Commune est à l'aise financièrement comme vous ne cessez de le dire et, dans ce cas, il ne faut pas « avoir la cruauté » de dire aux Roncquois qu'ils vont payer plus cher.

Je crois qu'il faut différer ces hausses, Monsieur le Maire ; peut-être attendre un an ou deux, pour voir si nos dotations sont vraiment moindres qu'elles ne le sont actuellement. Dans ce cas, peut-être sera-t-on dans une situation financière qui justifiera d'augmenter les tarifs mais, d'après ce que vous dites et dans l'état actuel des choses, ce n'est pas la peine de le faire.

Je vous dis : Encore un peu de répit, Monsieur le Maire, comme les condamnés sur l'échafaud disaient... *encore une minute, Monsieur le bourreau.*

M. LE MAIRE –

Je pense que les gens mesureront l'outrecuidance de vos propos. Me comparer à un bourreau, on ne me l'avait jamais fait !

M. PLOUVIER –

C'est une petite blague.

M. LE MAIRE –

Personnellement, je ne blague pas avec ce genre de sujet et j'aurai attendu 2010 pour me faire insulter par un conseiller municipal qui me traite de bourreau.

Je ne vous donne plus la parole, Monsieur PLOUVIER, parce que ce genre de plaisanterie ne me fait pas rire.

Il y a des choses qui m'amuse, d'autres qui ne m'amuse pas et vous, Monsieur PLOUVIER, vous ne m'amusez pas.

Madame LAMBLIN, je vous en prie.

Mme LAMBLIN –

Merci, Monsieur le Maire.

Comme nous l'avons dit en Conseil municipal concernant la révision des tarifs de cantine scolaire, nous sommes conscients que ces tarifs devaient être revus même si nous avons voté contre parce que nous ne sommes pas d'accord sur tout. Cette fois encore nous allons voter contre, en regrettant une nouvelle fois l'absence de communication entre la majorité et l'opposition.

Nous avons effectivement été conviés à une réunion de travail le week-end de Pâques mais nos emplois du temps respectifs ne nous ont pas permis d'être disponibles ce samedi-là. Et cette réunion a été annulée par mail.

Lors de la Commission plénière, M. BUCQUOYE a été retenu, ce qui peut arriver et nous le comprenons. Il a alors proposé une réunion samedi matin et j'ai répondu, à mon tour, par mail auquel d'ailleurs je n'ai pas eu de réponse. Or ma boîte mail fonctionne ; je l'ai vérifié encore avec M. ZAJDA il y a quelques minutes.

Pour conclure, nous trouvons dommage de ne pas être associés à ce type de réflexion.

M. LE MAIRE –

Madame LAMBLIN, sur la procédure d'abord, nous allons essayer de clarifier les choses ; l'objectif étant clairement de se parler. Mais à un moment donné, il faut bien passer les dossiers en Conseil municipal.

M. BUCQUOYE –

Concernant la première réunion qui devait effectivement se dérouler le samedi du week-end de Pâques, celle-ci a été annulée « faute de combattants » puisque l'ensemble des membres de votre groupe ainsi que M. PLOUVIER nous ont signalé ne pas pouvoir y participer.

Mme LAMBLIN –

Je signale également qu'un membre de votre groupe n'était pas non plus disponible à cette date.

M. BUCQUOYE –

En effet, néanmoins nous étions prêts à tenir la réunion puisque d'autres personnes étaient tout à fait à même de présenter le dossier ; j'étais présent tout comme Mme VANDEWIELE et M. LAMBLIN. La réunion aurait donc pu avoir lieu.

Par ailleurs, vous signalez que j'ai eu un imprévu. J'en suis désolé mais, professionnellement, chacun peut avoir des obligations et je n'ai effectivement pas pu être présent à la Commission. J'ai prévenu et suis arrivé tardivement. Pour autant, l'ensemble de ces propositions a été présenté par M. BOSSUT ; Mme VANDEWIELE et M. LAMBLIN sont également intervenus, sachant qu'ils font partie des personnes qui ont travaillé sur ce projet.

Je rappelle que cette proposition de tarification n'est pas le projet de M. BUCQUOYE mais bien celui d'une équipe municipale complète. Comme nous y avons travaillé en collaboration avec les conseillers municipaux de la majorité, les trois élus présents étaient tout à fait à même de vous apporter les éléments nécessaires à votre réflexion. D'ailleurs M. PLOUVIER a confirmé les avoir bien reçus.

M. LE MAIRE –

Il s'agit donc d'un rendez-vous manqué. Quel dommage...

Pour ma part, je ne rate jamais un rendez-vous avec Mme LAMBLIN !

M. BUCQUOYE -

Quant à la proposition de réunion samedi dernier, je vous ai répondu par mail, précisant, comme je vous l'avais dit, que je me tenais à votre entière disposition et, de ce fait, votre créneau horaire serait le mien. Je suis vraiment désolé que vous ne l'ayez pas reçu.

Mme LAMBLIN –

Peut-être a-t-il été envoyé aux élus de la majorité car mes collègues du groupe ne l'ont pas reçu non plus ?

M. LE MAIRE –

Même par Internet, vous n'arrivez pas à vous joindre ; c'est quand même dramatique.

(Rires)

M. BUCQUOYE –

Je signale simplement que nous vous avons attendus jusqu'à 12 h 15.

M. LE MAIRE –

Sur le fond maintenant, Madame LAMBLIN, vous avez à nouveau la parole.

Mme LAMBLIN –

Simplement pour signaler que nous estimons que le contexte économique n'est pas propice à une augmentation de tarifs, qui suivrait celle de la restauration scolaire. Il faudrait effectivement la différer quelque peu. Merci.

M. LE MAIRE –

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Pour revenir sur les propos de M. BUCQUOYE concernant la restauration municipale, même si l'on ne constate pas de baisse des effectifs, je pense que cela n'amuse pas forcément les parents de mettre leurs enfants à la cantine ; c'est plutôt par obligation. Ils sont donc placés devant le fait accompli.

Tout à l'heure, vous avez signalé qu'il n'y avait que 3 % de réclamations. Il faut néanmoins savoir qu'elles ne concernent qu'une seule école. Je n'ai pas le nombre d'enfants scolarisés par famille mais, a priori, ce sont à peu près 13 % des parents de cette école qui sont contre et, si l'on ne tient simplement compte que de ceux qui vont à la cantine, ce taux est alors supérieur à 19 %, ce qui n'est quand même pas négligeable.

Par contre, un point positif : vous clarifiez la tarification pour l'accueil des loisirs sur le même principe que la cantine.

2^{ème} point positif que l'on peut relever : pour la tranche 1 (QF inférieur à 400 €), le tarif baisse compte tenu de la subvention du CCAS. Le coût ne sera plus que de 1,80 € alors qu'au départ le tarif le plus bas était à 2 €.

Pour les deux tranches les plus hautes, l'augmentation tarifaire est de 14 à 20 % et concerne 29 % des consommateurs des centres aérés alors que, pour les tranches intermédiaires (2, 3 et 4) l'augmentation est de 30 à 32,4 % en comparant l'ancienne grille et la nouvelle tarification.

Ce sont une nouvelle fois les habitants aux revenus moindres qui sont les plus touchés par les augmentations. Merci.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur ZAJDA.

Je vous propose de clôturer le débat par la réponse de Monsieur BUCQUOYE.

M. BUCQUOYE –

Merci, Monsieur le Maire, et j'en profiterai pour répondre également à M. PLOUVIER.

Vous nous dites, Monsieur PLOUVIER, que la tarification de la restauration scolaire et celle des CLSH sont cohérentes.

Effectivement, c'était notre volonté d'harmoniser et de rendre cohérents nos tarifs ; ce n'est donc pas un reproche. Et c'est d'ailleurs salué par M. ZAJDA.

Je rappelle simplement, s'agissant de la restauration ou des CLSH, que les tarifs ronquois sont toujours situés dans une tranche inférieure par rapport aux autres communes. Il me semble important de l'avoir bien en tête.

J'ajoute que des tarifications baissent effectivement, des personnes paient moins qu'auparavant.

Vous nous dites que tout va bien au niveau financier. Mais faudrait-il attendre que tout aille mal pour prendre des mesures !

C'est justement par une bonne gestion municipale que l'on évite d'avoir à gérer des difficultés. La majorité est heureuse d'avoir une bonne gestion de la Commune et ces nouvelles tarifications en font partie.

Bien sûr, nous sommes toujours confrontés à un arbitrage entre la participation de l'usager et celle du contribuable, au travers de la participation de la municipalité. Il ne faut pas oublier que lorsque la municipalité abonde, c'est l'ensemble des Ronquois qui interviennent. Au travers de cette tarification, nous avons eu cette réflexion et avons estimé que ces nouvelles tarifications représentaient la bonne part. Pour autant, je peux comprendre que cela puisse se discuter ; c'est cela aussi, faire de la politique.

Monsieur ZAJDA, vous évoquez le courrier qui a été envoyé par les parents d'élèves de l'école Saint-François.

Je vous signale qu'au travers de ce courrier, ces mêmes parents nous faisaient part qu'ils avaient bien conscience que la Commune n'avait pas augmenté ses tarifs depuis 10 ans et que leur interrogation portait surtout sur les personnes relevant de la tranche 6 qui paieront 4 €.

Je vous rappelle, Monsieur ZAJDA, que lors du Conseil municipal au cours duquel nous avons évoqué cette question, vous nous avez proposé, outre d'ajouter une éventuelle autre tranche, de facturer au prix coûtant. Les personnes concernées auraient, dans ce cas, eu une surprise encore plus désagréable si nous vous avions écouté.

J'en ai terminé et vous remercie.

M. LE MAIRE -

Je vais clôturer ce débat qui a été très enrichissant.

C'est le type de débat, lorsqu'il est de bonne foi et basé sur des arguments rationnels, qui peut démontrer des éléments de philosophie un peu différents. Mais c'est bien normal dans un débat démocratique et vous l'avez rappelé.

En premier lieu, nous voulions d'abord faire un rattrapage de tarification : tarif plus juste et élargissement de l'assiette.

Une tarification plus juste au regard de la tarification globale de la Ville. Avouez quand même qu'à un coût global des loisirs à 56,25 € et de la cantine à 26,29 €, la participation des familles reste très faible. Il ne s'agit donc pas simplement d'augmenter mais d'être plus juste par rapport au coût véritable de la prestation.

1^{er} point –

Il faut aussi être très clair et je l'affirme sans complexe : nous sommes une ville sociale au regard de ce que nous faisons. Il ne faut pas être plus social que les autres mais au moins aussi social que ce que font les communes voisines. Nous restons dans le peloton de queue, et non pas dans le peloton de tête, des tarifications tant pour les centres de loisirs que pour les cantines.

2^{ème} point –

Vous avez très bien parlé de la différence d'approche entre le citoyen et l'utilisateur.

Le citoyen, c'est tout le monde.

L'utilisateur, c'est celui qui va utiliser les services.

Il faut être très clair là aussi ; il n'y a pas de raison que ceux, qui n'utilisent pas le service cantine, paient pour les autres. Cette part, qui leur est demandée, permet un juste rééquilibrage et de faire en sorte d'asseoir, sur ceux qui consomment le service, un peu plus d'efforts par cette revalorisation, ce qui me semble tout à fait normal.

3^{ème} point –

Le grand absent dans ce débat, c'est le mot « qualité ».

Je revendique, haut et fort, que la cantine est de grande qualité, que des recherches s'effectuent en permanence pour améliorer les menus, les rations et la diversité.

Enfin, à propos des loisirs, nous avons progressé sur une bonne dizaine d'années. Le travail a commencé avec Mme VANDEWIELE et s'est poursuivi avec M. VARLET et M. LAMBLIN, qui ont beaucoup réfléchi sur la question et qui ont proposé un cahier des charges à notre prestataire, qui est de grande qualité.

Quand on fait un projet et quand on développe de la culture et du sport, on donne du sens. Mais ce sens n'a de valeur que si toutes les composantes de l'action municipale sont tendues vers cette perspective et, aujourd'hui, l'ouverture au monde, le développement durable s'appliquent sur les cahiers des charges de la jeunesse et on l'a déjà vu en œuvre.

C'est imparable : les parents, qui nous confient leur(s) enfant(s), savent qu'ils le(s) confient à des personnes de qualité, avec un programme de qualité.

Je m'insurge contre le gardiennage, contre la garderie ; c'est un véritable centre de loisirs intelligents et pédagogiques. On peut faire des activités en vacances, qui ne soient pas du temps scolaire, qui ne soient pas du rythme scolaire mais qui apportent un plus à l'enfant.

Je félicite vraiment du fond du cœur tous ceux qui ont travaillé sur ce dossier.

Je regrette que les passerelles n'aient pas pu se faire correctement avec ceux qui voulaient s'y associer. Nous progresserons car on peut toujours progresser, sans se fustiger pour autant. Un gros travail a été réalisé par plusieurs membres de notre Commission et je voudrais aussi saluer M. TAILLEZ, notre conseiller en performances, qui a aussi apporté sa pierre à cet énorme travail, sans oublier Françoise VOYER, qui a codifié tout cela, sous l'autorité de Bruno DUBOIS.

Je félicite à nouveau tous ceux qui ont permis cette présentation très claire et je porte la proposition aux voix puisque chacun a pu exprimer sa position de manière très claire. Qui est Pour ?

Pour « Ensemble pour Roncq »

Contre « Roncq avec vous » et « Action Roncquoise Citoyenne »

Je vous en remercie et il n'y a plus qu'à appliquer. Nous nous retrouverons fin juin prochain.

Bonne soirée à toutes et tous.

—oOo—

Levée de séance à 20 h 00.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Vincent LEDOUX.